

La Source verte est accessible au site Web d'Environnement Canada dans votre région. Pour en obtenir des exemplaires ou pour formuler des commentaires, prenez contact avec votre bureau régional.

Provinces de l'Atlantique

16^e étage, Queen Square
45, promenade Alderney
Dartmouth (N.-É.) B2Y 2N6
Tél. : (902) 426-8521 ou sans frais au
1-800-663-5755
Courriel : ecoaction.atl@ec.gc.ca
Site Web : http://www.atl.ec.gc.ca/community/resources_f.html#Collecte

Québec

1141, route de l'Église
6^e étage, C.P. 10100
Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5
Tél. : (418) 648-3537 ou
sans frais au 1-800-463-4311
Courriel : quebec.ecoaction@ec.gc.ca
Site Web : http://www.qc.ec.gc.ca/ecoaction_2000/francais/index.htm

Ontario

4905, rue Dufferin
Downsview (Ontario) M3H 5T4
Tél. : (416) 739-4734 ou
sans frais au 1-800-661-7785
Courriel : ecoaction.on@ec.gc.ca
Site Web : <http://www.on.ec.gc.ca/ecoaction/home-f.html>

Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

123, rue Main, bureau 150
Winnipeg (Manitoba) R3C 4W2
Tél. : (204) 983-8597 sans frais ou
sans frais au 1-800-665-7135
Courriel : ecoaction.pnr@ec.gc.ca
Site Web : <http://www.pnr-rpn.ec.gc.ca/community/ecoaction/ba00s00.fr.html>

Colombie-Britannique et Yukon

1200, 73^e avenue Ouest, bureau 700
Vancouver (Colombie-Britannique) V6P 6H9
Tél. : (604) 664-9093 ou
sans frais au 1-800-667-7779
Courriel : ecoaction.pyr@ec.gc.ca
Site Web: <http://www.pyr.ec.gc.ca/ecoaction/>

**Pour des renseignements sur
les sources de financement offert
dans toutes les autres régions
du Canada, veuillez consulter
<http://www.ec.gc.ca/ecoaction>.**

Mise en garde

La Source verte est préparée par Environnement Canada et elle est mise gratuitement à la disposition des organismes sans but lucratif. La mention d'un programme ou d'un organisme ne signifie pas qu'Environnement Canada appuie le programme ou l'organisme en question. L'information n'est fournie qu'à titre de renseignement. Les programmes sont souvent sujets à changement et Environnement Canada n'assume aucune responsabilité quant au contenu. La Source verte n'a été conçue que pour faciliter la recherche en matière de levée de fonds; elle n'est pas une compilation exhaustive des sources de financement existantes.

Cat. : En37-125/2000F
ISBN : 0-662-85377-6

LA SOURCE VERTE, QU'EST-CE QUE C'EST?

Notre but est d'aider à créer des communautés viables et en santé, c'est-à-dire "des communautés qui peuvent se maintenir et se régénérer elles-mêmes par une indépendance économique, un contrôle par la communauté et un développement sain sur le plan environnemental". (*No Place Like Home*, Marcia Nozick). Le présent répertoire de financement est un des nombreux outils réalisé par le programme de financement ÉcoAction d'Environnement Canada destinés à aider les communautés canadiennes à prendre des mesures sur des enjeux environnementaux.

Il existe de nombreux programmes d'aide et de financement pour les projets environnementaux, mais les trouver peut prendre beaucoup de temps et parfois s'avérer une tâche difficile. Ce répertoire est conçu pour faciliter cette démarche. Il contient des renseignements sur des programmes et des organismes qui offrent de l'aide sous forme de financement, de contributions aux frais de main-d'œuvre ou de dons en nature à l'intention de groupes communautaires qui entreprennent des projets environnementaux. Certains programmes offrent aussi leur appui aux projets de santé communautaire.

Nous faisons la mise à jour du répertoire chaque année et nous avons le plaisir de préciser que l'édition de 2000 contient des programmes et des organismes qui n'ont jamais figuré dans nos compilations précédentes. Des programmes sont créés ou disparaissent de façon régulière : nous vous demandons alors de bien vouloir communiquer avec nous si connaissez une source de financement qui ne figure pas dans le répertoire.

L'information contenue dans le répertoire est présentée comme suit :

- Nom de programme
- Type de commanditaire : gouvernement fédéral, gouvernements provinciaux, secteur privé, secteur à but non lucratif, fondations

Chaque programme/organisme fait l'objet d'une brève description d'une page et le tout est présenté en ordre alphabétique. L'information n'est pas exhaustive, mais elle donne au lecteur une idée générale du programme. Nous faisons la mise à jour du répertoire chaque année, cependant les critères des programmes changent souvent. Vous devriez toujours communiquer avec le responsable du programme avant de présenter votre demande de financement afin de vous assurer que les renseignements que vous avez sont à jour et de confirmer les détails importants, comme les dates limites. Vous voudrez aussi communiquer avec le responsable du programme afin d'obtenir tous les renseignements pertinents pour soumettre une demande bien étayée. Outre les programmes figurant dans le présent répertoire, il existe probablement d'autres sources de financement dans votre communauté.

AVANT D'ALLER FRAPPER AUX PORTES EN QUÊTE DE FINANCEMENT

Vous avez cerné un problème environnemental que vous souhaitez résoudre. Avec un groupe de personnes, vous avez étudié toutes les facettes du problème et envisagé plusieurs solutions. Des questions ont ainsi été soulevées : Quels sont les objectifs visés ? Quelles seront les étapes à franchir et l'échéancier à respecter ? Combien cela coûtera-t-il ? Qui devra jouer un rôle ? Quels permis et autorisations seront nécessaires ? Est-ce techniquement et financièrement réalisable ? Quelles seront les retombées environnementales ? Une fois que vous aurez répondu à ces questions, vous êtes prêts à passer à l'action : vous avez un projet.

UN PROJET À VENDRE

- 1) Tout d'abord, faites le tour de votre jardin afin d'analyser votre organisme : ses objectifs; ses champs d'intervention habituels; son rayonnement; les bénéficiaires de son action et les membres de l'équipe de réalisation de votre projet. En examinant ensuite ce dernier en relation avec les ressources dont vous disposez, vous serez davantage en mesure de déterminer la nature de l'aide qui vous sera nécessaire.
- 2) Une fois terminée la recherche préliminaire sur la détermination des ressources nécessaires, dressez la liste des partenaires potentiels. On peut obtenir de l'argent mais aussi des ressources humaines (rémunérées ou bénévoles), des dons en nature sous forme de locaux, d'équipement et de services professionnels. La liste est longue. Jugez-en par vous-mêmes :
 - votre organisme : ses membres, ses bénévoles et ses travailleurs; tirez parti de leur temps et de leurs compétences, de même que des activités de financement qu'ils peuvent organiser (soirées-bénéfice, tirages, ventes, etc.);
 - les organismes sociaux et les associations de loisirs de votre milieu (clubs, guides et scouts, associations de chasseurs, de pêcheurs ou de riverains, comités) ont parfois des objectifs qui rejoignent les vôtres, votre projet pourrait soulever leur intérêt;
 - le milieu municipal (les élus, les fonctionnaires, les structures régionales et les divers comités) peut être une source de financement, mais aussi d'expertise technique, de soutien administratif, de prêt d'équipement et de locaux. Certaines municipalités reçoivent de l'aide financière pour des projets reliés à l'environnement dont elles confient parfois la réalisation entière ou partielle à des organismes du milieu;
 - les entreprises locales et régionales sont aussi des partenaires potentiels pouvant vous faire profiter de leurs connaissances et vous consentir des rabais, si elles y voient un intérêt. Certaines chambres de commerce offrent des services de conseils en gestion et certaines grosses entreprises disposent d'un budget pour des commandites;
 - les médias accepteront peut-être de vous aider dans vos activités de communication, soit en produisant des reportages et des articles, soit en vous offrant une diffusion à meilleur prix;
 - les associations professionnelles ou syndicales peuvent être intéressées par votre projet;
 - le milieu scolaire (écoles, collèges, universités commissions scolaires, étudiants, enseignants et syndicats) représente une source d'aide importante; les stages et travaux de recherche d'étudiants, le prêt de personnel, de locaux et d'équipements sont à explorer;
 - la population de votre localité, une fois sensibilisée à votre projet, pourra lui apporter un soutien considérable;
 - les institutions financières qui veulent contribuer à l'amélioration de leur milieu peuvent accorder de l'aide financière ou technique dans leur localité;
 - les recettes que peut engendrer le projet (vente de matières récupérées, de compost, de documents, etc.);
 - les programmes fédéraux et provinciaux;
 - les subventions d'organismes du secteur privé et les subventions d'organismes à but non lucratif.
- 3) Vérifiez ensuite la compatibilité des objectifs de votre projet avec ceux des programmes et organismes retenus. Chaque organisme possède des champs d'intérêts, un territoire, des critères d'admissibilité et un mode de fonctionnement qui lui sont propres. Pour obtenir des renseignements pertinents, il vous faudra entreprendre les démarches nécessaires. La plupart disposent de dépliants et de formulaires, certains ne pourront être joints que par la poste, tandis qu'un contact personnel sera possible avec d'autres.

- 4) Tous vos renseignements sont colligés et vous avez sélectionné un certain nombre de sources auprès desquelles vous pensez obtenir une réponse favorable. Développez votre stratégie afin de maximiser vos chances de succès et d'éviter de perdre du temps. Préparez une ébauche qui reflète le sérieux de votre projet et démontre la capacité de votre organisme de le mener à terme.

Testez votre projet en rencontrant les responsables de quelques organismes afin de mesurer leur intérêt, d'obtenir leur avis et de réorienter votre approche au besoin.

- 5) Vous savez maintenant précisément à quelles portes vous devez frapper. La première étape consiste à vendre votre projet dans votre milieu afin de trouver des alliés et d'obtenir l'adhésion de votre communauté. Un dossier bien présenté augmente vos chances. Clarté et concision s'imposent. Si votre projet est complexe, votre demande peut être accompagnée d'une page synthèse. Les programmes gouvernementaux utilisent des formulaires, ce qui est moins fréquent dans le cas des fondations et des organismes du milieu. Mais, la plupart du temps, les renseignements suivants sont demandés :

- *description de l'organisme* : sa charte, son historique, ses réalisations, ses membres, son dernier bilan financier;
- *le projet* : le problème à résoudre, la description du milieu, les solutions proposées, le contexte et le lieu de réalisation, les objectifs poursuivis, les travaux envisagés, le plan de travail et l'échéancier, le budget, le suivi à assurer, les responsables;
- *la stratégie de communication* : la clientèle ciblée, le message à diffuser, les moyens de communication envisagés;
- *le financement* : le financement demandé, les autres commanditaires et leurs contributions;
- *l'appui* : des lettres d'appui et de confirmation de financement;
- *divers* : des annexes si nécessaire, incluant des cartes, plans et photographies;
- *le numéro d'enregistrement de l'organisme de charité* : essentiel pour les fondations.
- *modalités* : dans tous les cas, il faut s'assurer de respecter les exigences et les dates limites;

- 6) Le délai de réponse varie d'un programme à l'autre, mais il est généralement d'au moins trois mois. Armez-vous de patience, car ces organismes sont très sollicités.

- 7) Si vous recevez une réponse positive (et un chèque!), faites parvenir un reçu pour don de charité à ceux qui l'exigent. De plus, une lettre de remerciement est toujours appréciée.

- 8) Dans d'autres cas, surtout quand il s'agit des gouvernements, il vous faudra conclure une entente de contribution, avant de pouvoir commencer votre projet et recevoir le montant attribué.

- 9) Fournissez les rapports d'avancement du projet demandés et rédigez un rapport final. Toutes ces formalités exigent du temps, mais elles vous permettront de garder un meilleur contrôle sur le déroulement de votre projet et vous aideront à atteindre vos objectifs. Il est essentiel de bien mener à terme votre projet. Qui sait, vous aurez peut-être sous peu un autre projet à vendre!

CONSEILS PRATIQUES POUR FAIRE UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

Faites vos devoirs

- Renseignez-vous au sujet de l'organisme faisant le don.
- Renseignez-vous au sujet des personnes clés au sein de l'organisme.
- Renseignez-vous au sujet des critères d'admissibilité du programme.
- Dans tous les cas, appelez l'organisme, et si possible, prenez rendez-vous.

Sachez ce que vous voulez obtenir

- Pourquoi faites-vous des démarches auprès de cet organisme de financement?
- Désirez-vous obtenir un don en nature, en espèces ou les deux? Combien?
- Qu'offrez-vous en retour au donateur? (Une occasion d'appuyer sa localité, un parrainage ou l'établissement d'un partenariat?)
- Comment pouvez-vous vous distinguer? Soyez unique et faites preuve de créativité!

Établissez des liens avec les organismes

- Établissez des liens avec ces organismes, un pas à la fois.
- Témoignez votre reconnaissance à l'égard de vos donateurs. N'oubliez pas de les remercier.
- Entretenez de bons rapports avec les organismes.

Préparez une demande bien étayée

- Soulignez l'effet positif de votre travail dans la communauté.
- Démontrez comment les résultats seront maintenus une fois le projet terminé.
- Soyez concis, clairs et concrets. Votre présentation doit être bien planifiée.
- Renseignez-vous au sujet du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de la personne qui s'occupe actuellement des demandes.
- Envoyez une lettre d'accompagnement.
- Assurez-vous que l'envoi ne contient pas d'erreurs ni de fautes d'orthographe.
- N'envoyez pas beaucoup de renseignements superflus.
- Faites un suivi par téléphone; si votre demande a été rejetée, informez-vous de la raison.

Restez au courant

- Renseignez-vous au sujet des programmes de financement existants. De nouveaux programmes voient le jour chaque année; d'autres sont abandonnés.
- Consultez les journaux; soyez à l'affût de nouvelles idées et d'entreprises d'avant-garde.

En dernier lieu, et non pas par manque d'importance – Ne vous découragez pas!

**Vous voulez en savoir davantage au sujet de la levée de fonds?
Consultez ou commandez le Guide de recherche sur les levées de fond**
http://www.atl.ec.gc.ca/community/resources_f.html ou téléphonez-nous au 1-800-663-5755

LISTE DES PROGRAMMES

À LA SOURCE	11
BMW Canada Inc.	12
CGC Inc.	13
Canon Canada Inc.	14
ÉcoAction – Programme d'aide financière pour les organismes communautaires	15
Entente de coopération Canada–Nouvelle-Écosse sur le développement économique.....	16
Fondation Ark Angel.....	17
Fondation canadienne de l'arbre.....	18
Fondation canadienne Donner.....	19
Fondation Charles H. Ivey.....	20
Fondation Charles Stewart Mott.....	21
Fondation Chawkers.....	22
Fondation Cottonwood	23
Fondation de charité de la Banque royale du Canada	24
Fondation de charité William and Arlene Daniels	25
Fondation de charité William H. Kaufman	26
Fondation de la famille J.W. McConnell	27
Fondation des amis de l'environnement	28
Fondation du Bien-être animal du Canada	29
Fondation du groupe Dominion	30
Fondation Henry P. Kendall.....	31
Fondation Henry White Kinnear	32
Fondation Irving Oil	33
Fondation Laidlaw	34
Fondation Max Bell.....	35
Fondation McLean.....	36
Fondation Noranda	37
Fondation Salamander.....	38
Fondation Schad	39
Fondation Tecolote	40
Fondation Unilever Canada	41
Fondation Walter and Duncan Gordon	42
Fondation Woodcock.....	43
Fonds d'action pour le changement climatique – Sensibilisation du public.....	44
Fonds d'aide à la protection de l'environnement des Indiens.....	45
Fonds de l'environnement de Shell	46
Fonds de l'environnement du Club alpin du Canada	47
Fonds de rétablissement des espèces en péril (FREP).....	48
Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE).....	49
Fonds pour la santé de la population	50
Gulf Canada Resources Ltd. – Programme de dons de charité.....	51
Habitat 2000	52
Habitat faunique Canada	53
Île-du-Prince-Édouard : Fonds de conservation de la faune.....	54
Île-du-Prince-Édouard : Programme agricole	55
Île-du-Prince-Édouard : Programme d'amélioration de l'habitat faunique.....	56
Île-du-Prince-Édouard : Programme de conservation des petits marais	57
Île-du-Prince-Édouard : Stratégie de réduction des déchets	58
In Kind Canada.....	59
Initiative de recherche sur les substances toxiques	60
Initiatives spéciales	61
Investissement dans la collectivité	62

Jeunes stagiaires Canada.....	63
Mark's Work Wearhouse Ltd. (L'Équipeur)	64
Nouveau-Brunswick : Fonds en fiducie pour l'environnement	65
Nouveau-Brunswick : Fonds en fiducie pour la faune.....	66
Nouveau-Brunswick : Programme de stage d'emploi étudiant pour demain (SEED)	67
Nouvelle-Écosse : Bouger, c'est dans ma nature	68
Nouvelle-Écosse : Fonds de promotion de la santé communautaire	69
Nouvelle-Écosse : La Brigade jeunesse pour la conservation de l'environnement.....	70
Nouvelle-Écosse : La Brigade jeunesse pour la conservation de l'environnement – Programme d'été ordinaire	71
Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador : Programme de leadership environnemental	72
Nouvelle-Écosse : Programme de surveillance des rivières	73
Objectif emplois d'été pour étudiants (OEÉÉ).....	74
Opération grand ménage de la Nouvelle-Écosse.....	75
Opération Moosehead de nettoyage des plages dans les Maritimes.....	76
Oracle Corporation Canada Inc.....	77
PanCanadian Petroleum Ltd.	78
Partenariat rural canadien – l'Initiative des projets pilotes.....	79
Pew Charitable Trusts.....	80
Programme canadien pour la conservation de la nature.....	81
Programme d'animation communautaire (PAC) –Région atlantique	82
Programme d'expérience de travail pour les jeunes inuits et les jeunes des Premières Nations.....	83
Programme d'information sur le développement (PID)	84
Programme d'investissement communautaire – Chevron Canada Resources	85
Programme de conservation des ressources agricoles et environnementales.....	86
Programme de dons de charité Good Neighbour	87
Programme de financement de la Fédération canadienne de la faune	88
Programme de financement de la Fondation de charité George Cedric Metcalf.....	89
Programme de naturalisation des cours d'écoles – Boîte à outils.....	90
Programme de naturalisation des cours d'écoles Toyota/Evergreen	91
Programme de partenariats de recherche sur les forêts	92
Programme de subvention du Conseil de l'environnement marin du golfe du Maine	93
Programme des jeunes environnementalistes	94
Programme des Prix communautaires de l'environnement Canadian Tire.....	95
Programme des Prix environnementaux de Terre-Neuve et du Labrador	96
Programme École bleue.....	97
Programme en environnement et en développement durable (PEDD)	98
Programme environnemental de la Fondation EJLB	99
Programme incitatif pour la commercialisation des déchets solides	100
Programme SentierPAQ de Vert l'action	101
Programme VolNet.....	102
Propos urbains	103
ReBOOT Canada	104
Service ÉcoJeunesse (SE)	105
Services Jeunesse Canada	106
Société de bienfaisance Canadien Pacifique	107
Stratégie d'innovation environnementale de l'Île-du-Prince-Édouard	108
Subventions pour des projets environnementaux	109
Sur la route du transport durable (SRTD).....	110
Terre-Neuve et Labrador : Le Corps de conservation.....	111
Tides Canada Foundation	112
VOCM Cares.....	113
Wildlife Preservation Trust Canada	114

LISTE PAR TYPE DE COMMANDITAIRES

Gouvernement fédéral

À LA SOURCE

ÉcoAction– Programme d'aide financière pour les organismes communautaires

Fonds d'action pour le changement climatique – Sensibilisation du public

Fonds d'aide à la protection de l'environnement des Indiens

Fonds pour la santé de la population

Initiative de recherche sur les substances toxiques

Jeunes stagiaires Canada

Objectif emplois d'été pour étudiants (OEÉE)

Partenariat rural canadien – L'Initiative des projets pilotes

Programme d'animation communautaire (PAC) – Région atlantique

Programme d'expérience de travail pour les jeunes inuits et les jeunes des Premières Nations

Programme d'information sur le développement (PID)

Programme de partenariats de recherche sur les forêts

Programme en environnement et en développement durable (PEDD)

Programme VoINet

Services Jeunesse Canada

Sur la route du transport durable (SRTD)

Gouvernement Provincial

l'Île-du-Prince-Édouard

l'Île-du-Prince-Édouard : Fonds de conservation de la faune

l'Île-du-Prince-Édouard : Programme agricole

l'Île-du-Prince-Édouard : Programme d'amélioration de l'habitat faunique

l'Île-du-Prince-Édouard : Programme de conservation des petits marais

l'Île-du-Prince-Édouard : Stratégie de réduction des déchets

Programme de conservation des ressources agricoles et environnementales

Programme des jeunes environnementalistes

Stratégie d'innovation environnementale **de l'Île-du-Prince-Édouard**

Nouveau-Brunswick

Nouveau-Brunswick: Fonds en fiducie pour l'environnement

Nouveau-Brunswick: Programme de stage d'emploi étudiant pour demain (SEED)

Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador: Programme de leadership environnemental

Nouvelle-Écosse

Entente de coopération Canada – Nouvelle-Écosse sur le développement économique

Nouvelle-Écosse – Fonds de promotion de la santé communautaire

Nouvelle-Écosse : La Brigade jeunesse pour la conservation de l'environnement

Nouvelle-Écosse : La Brigade jeunesse pour la conservation de l'environnement - Programme d'été ordinaire

Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador: Programme de leadership environnemental

Nouvelle-Écosse – Programme de surveillance des rivières

Terre-Neuve et du Labrador

Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador: Programme de leadership environnemental

Programme des Prix environnementaux de Terre-Neuve et du Labrador

Secteur Privé

À LA SOURCE

BMW Canada Inc.

CGC Inc.

Canon Canada Inc.

Fondation de charité de la Banque royale du Canada

Fondation Unilever Canada

Fonds de l'environnement de Shell

Gulf Canada Resources **Ltd.**—Programme de dons de charité

Investissement dans la collectivité

Mark's Work Wearhouse Ltd. (L'Équipeur)

Oracle Corporation Canada Inc.

PanCanadian Petroleum Ltd.

Programme de dons de charité Good Neighbour

Programme des Prix communautaires de l'environnement Canadian Tire

Programme sentierPAQ de Vert l'action

Société de bienfaisance Canadien Pacifique

Subventions pour des projets environnementaux

VOCM Cares

Organisations sans but lucratif

Fondation canadienne de l'arbre

Fonds de l'environnement du Club alpin du Canada

Fonds de rétablissement des espèces en péril (FREP)

Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE)

Habitat 2000

Habitat faunique Canada

In Kind Canada

Nouveau-Brunswick : Fonds en fiducie pour la faune

Nouvelle-Écosse: Bouger, c'est dans ma nature

Opération grand ménage de la Nouvelle-Écosse

Opération Moosehead de nettoyage des plages dans les Maritimes

Pew Charitable Trusts

Programme canadien pour la conservation de la faune

Programme de financement de la Fédération canadienne de la faune

Programme de naturalisation des cours d'écoles – Boîte À outils

Programme de naturalisation des cours d'écoles Toyota/Evergreen

Programme de subvention du Conseil de l'environnement marin du golfe du Maine

Programme École bleue

Programme incitatif pour la commercialisation des déchets solides

ReBOOT Canada
Service Écojeunesse (SE)
Terre-Neuve et Labrador : Le Corps de conservation
Wildlife Preservation Trust **Canada**

Fondations

Fondation Ark Angel
Fondation canadienne Donner
Fondation Charles H. Ivey
Fondation Charles Stewart Mott
Fondation Chawkers
Fondation Cottonwood
Fondation de charité William and Arlene Daniels
Fondation de charité William H. Kaufman
Fondation de la famille J.W. McConnell
Fondation des amis de l'environnement
Fondation du Bien-être animal du Canada
Fondation du goupe Dominion
Fondation Henry P. Kendall
Fondation Henry White Kinnear
Fondation Irving Oil
Fondation Laidlaw
Fondation Max Bell
Fondation McLean
Fondation Noranda
Fondation **Salamander**
Fondation **Schad**
Fondation Tecolote
Fondation Walter and Duncan Gordon
Fondation Woodcock
Initiatives spéciales (Fondation de la famille Samuel et Saidye Bronfman)
Programme de financement de la Fondation de charité George Cedric Metcalf
Programme environnemental de la Fondation EJLB
Propos urbains (Fondation de la famille Samuel and Saidye Bronfman)
Tides Canada Foundation

À LA SOURCE

Qui parraine le programme ?

L'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada; Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Quel est le but du programme ?

À LA SOURCE est le résultat d'une entente entre le secteur de l'industrie et le gouvernement dans le but de jumeler des professionnels qui touchent des prestations d'assurance-emploi, ou qui sont admissibles au programme d'assurance-emploi, avec des employeurs qui visent à améliorer leur productivité et leur compétitivité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les entreprises, les groupes sans but lucratif, les établissements et les municipalités.

Quelles sont les activités admissibles ?

À LA SOURCE vise à placer des personnes qualifiées dans des entreprises, des groupes, des établissements ou des municipalités pour aider à la réalisation d'activités telles que : gestion de l'environnement, gestion de l'énergie, santé et sécurité au travail, mise en œuvre des normes ISO 9000, recherche et installation de technologies informatiques, gestion des achats et approvisionnement écologiques, et développement des exportations. Les employeurs recherchent généralement des diplômés universitaires ou collégiaux dans les domaines des sciences, du génie, de l'environnement ou de l'administration.

Quel est le financement maximum offert ?

Tous les stages sont d'une durée de 26 semaines. Le salaire des stagiaires est versé par DRHC. Les employeurs ne paient que 2 600 \$ en frais d'administration.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite. Les employeurs intéressés peuvent présenter une demande accompagnée d'une description de poste décrivant les compétences qu'ils recherchent chez un employé et les fonctions que cette personne sera appelée à exercer. Les responsables du programme À LA SOURCE présentent des candidats présélectionnés aux employeurs éventuels pour des entrevues et donnent une orientation et une formation aux employés choisis. Ils fournissent également des services de soutien technique et de gestion de projet durant le stage de l'employé, dont la durée est généralement de six mois.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

À LA SOURCE

a/s de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs

1801, rue Hollis, bureau 1020

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N4

Tél. : (902) 423-0221, Téléc. : (902) 422-9563

Courriel : onsite.halifax@epi.ca

À LA SOURCE

a/s de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs

90, avenue O'Leary, 2^e étage

Saint-Jean (Terre-Neuve) A1B 2C7

Tél. : (709) 772-7483 Téléc. : (709) 772-3213

Courriel : onsite.stjohns@epi.ca

BMW Canada Inc.

Qui parraine le programme?

BMW Canada Inc.

Quel est le but du programme?

BMW Canada Inc. est une entreprise privée chargée de la distribution des voitures performantes de luxe BMW. BMW accorde plusieurs petits dons à divers organismes partout au Canada.

Qui peut bénéficier du programme?

Organismes à but non lucratif, organismes de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles?

Nos champs d'intérêt comprennent : l'éducation, l'enfance et la jeunesse, les questions de sécurité et l'environnement.

Quel est le financement maximum offert?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements?

Margaret Crysdale
Communications d'entreprise
BMW Canada Inc.
920, Champlain Court
Whitby (Ontario) L1N 6K9
Tél. : (905) 683-1200
Télec. : (905) 428-5086
Site Web : <http://www.bmw.ca>

CGC Inc.

Qui parraine le programme ?

CGC Inc.

Quel est le but du programme ?

CGC est une entreprise privée qui fabrique des panneaux de gypse, d'autres types de matériaux de construction et des produits connexes pour la construction.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

De préférence, le financement est accordé dans les secteurs suivants : hôpitaux, éducation, femmes et enfants, jeunesse, santé et mieux-être, environnement, arts et culture, causes sociales et civiques.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

CGC Inc.

The CGC Charitable Foundation

C.P. 4034, Terminal A

Toronto (Ontario) M5W 1K8

Tél. : (905) 803-5600

Télec. : (905) 803-5688

Site Web : <http://www.cgcinc.com>

Canon Canada Inc.

Qui parraine le programme?

Canon Canada Inc.

Quel est le but du programme?

Canon Canada importe, distribue et fabrique des produits électroniques de consommation et des produits commerciaux, tels que caméras, photocopieurs, calculatrices et fourniture micrographique. L'entreprise offre des fonds à l'échelle régionale et pancanadienne.

Qui peut bénéficier du programme?

Les groupes à but non lucratif.

Quelles sont les activités admissibles?

Les projets des catégories suivantes pourront être étudiés : art et culture, santé et bien-être, sports, éducation, services communautaires et environnement.

Quel est le financement maximum offert?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements?

Hanna Peterson

Directrice des communications d'entreprise

Canon Canada Inc.

6390, chemin Dixie

Mississauga (Ontario) L5T 1P7

Tél. : (905) 795-1111

Télec. : (905) 795-2020

Site Web : <http://www.canon.ca>

ÉcoAction – Programme d'aide financière pour les organismes communautaires

Qui parraine le programme ?

Environnement Canada.

Quel est le but du programme ?

ÉcoAction est un programme d'Environnement Canada qui fournit une aide financière aux groupes communautaires désireux de réaliser des projets qui ont un effet positif et mesurable sur l'environnement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif et non gouvernementaux.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement est accordé de préférence aux projets qui apporteront des résultats dans l'une des catégories suivantes :

- Qualité de l'air et changements climatiques — les activités visant à améliorer la qualité de l'air, par exemple, en réduisant les gaz polluants qui contribuent au smog, aux changements climatiques et à l'appauvrissement de la couche d'ozone.
- Qualité de l'eau — les activités visant à diminuer l'utilisation des substances toxiques comme les pesticides et les produits domestiques dangereux qui détériorent la qualité de l'eau.
- Nature — les activités visant à protéger la faune et la flore, et à protéger et mettre en valeur leur habitat.

Quel est le financement maximum offert ?

Une contribution maximale de 100 000 \$ sur une période pouvant aller jusqu'à 2 ans. Cependant le montant accordé se situe généralement autour de 25 000 \$. La contribution totale du gouvernement fédéral ne pourra dépasser 50 % de la valeur totale du projet, l'autre moitié devra provenir de sources non fédérales.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il y a deux dates limites par année : le 1^{er} février et le 1^{er} octobre.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Î.-P.-É.

ÉcoAction, Environnement Canada
16^e étage, Queen Square
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 2N6
Tél. : (902) 426-8521 ou 1-800-663-5755 (sans frais)
Télec. : (902) 426-2062
Courriel : ecoaction.atl@ec.gc.ca
Site Web: http://www.atl.ec.gc.ca/community/funding_f.html

Terre-Neuve et Labrador

ÉcoAction, Environnement Canada
6, rue Bruce
Mount Pearl (Terre-Neuve) A1N 4T3
Tél. : (709) 772-4269; 1-800-567-1570 (sans frais)
Télec. : (709) 772-5097
Courriel : ecoaction.atl@ec.gc.ca
Site Web: http://www.atl.ec.gc.ca/community/funding_f.html

Entente de coopération Canada–Nouvelle-Écosse sur le développement économique

Qui parraine le programme ?

Le ministère du Développement économique de la Nouvelle-Écosse.

Quel est le but du programme ?

Cette entente a pour but de promouvoir la croissance économique, la création de nouvelles entreprises et la compétitivité des entreprises en Nouvelle-Écosse.

Qui peut bénéficier du programme ?

Sont admissibles les établissements d'enseignement et les instituts de recherche, les associations de gens d'affaires, les associations de développement économique, les partenariats entre les secteurs privé et public, les municipalités, les ministères et organismes du gouvernement provincial, et les organismes communautaires sans but lucratif de la Nouvelle-Écosse.

Quelles sont les activités admissibles ?

L'aide financière doit servir à appuyer les principaux objectifs de l'Entente de coopération. Les activités qui : Mènent à la création d'emplois durables de qualité; contribueront éventuellement à la rentabilité d'entreprises d'exportation de calibre mondial qui répondent à la demande de marchés mondiaux; favorisent le développement des secteurs stratégiques précisés dans l'Entente, en fonction des buts et objectifs du gouvernement; proposent d'utiliser de nouvelles formes de coopération économique telles que l'établissement de partenariats entre les secteurs privé et public et qui permettent d'accroître le financement provenant du secteur privé; créent un climat propice à l'épanouissement de l'esprit d'entreprise en augmentant la capacité des ressources humaines, en modernisant les méthodes de gestion et d'affaires, les moyens de communication, et les outils technologiques; visent à promouvoir la viabilité des collectivités.

Quel est le financement maximum offert ?

Négociable.

Quelle est la date limite de présentation des demandes ?

Des fonds peuvent être engagés jusqu'au 31 mars 2001.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Soraya Liscano-Smith
Agence de promotion économique du Canada atlantique
1801, rue Hollis, bureau 600
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3C8
Tél. : (902) 426-8351
Télé. : (902) 426-2054

Tanya Priske
Ministère du Développement économique de la Nouvelle-Écosse
C.P. 519, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2R7
Tél. : (902) 424-1727
Télé. : (902) 424-4522

Fondation Ark Angel

Qui parraine le programme?

La fondation Ark Angel.

Quel est le but du programme?

La Fondation a pour mandat de financer des activités et des programmes qui aident à la conservation, à la restauration, à la préservation et à l'amélioration des habitats et des environnements naturels des animaux; de financer des activités qui augmentent la sensibilisation du public et sa reconnaissance de la signification et de la pertinence des initiatives en politiques publiques pour le maintien et la protection de l'environnement ainsi que pour l'amélioration et la protection du bien-être des animaux; et de financer des programmes et des installations qui aident à la protection, au soulagement de la souffrance et à l'amélioration de la qualité de vie des animaux.

Qui peut bénéficier du programme?

Organismes à but non lucratif, organismes de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles?

La Fondation appuiera des projets de conservation, de sensibilisation à l'environnement et de protection de la faune.

Quel est le financement maximum offert?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements?

La fondation Ark Angel
1500, rue Georgia Ouest, bureau 790
Vancouver (C.-B.) V6G 2Z6
Sans frais (Canada et États-Unis) : 1-877-837-7839
Télec. : (604) 521-0225
Courriel : info@arkangel.org

Fondation canadienne de l'arbre

Qui parraine le programme ?

Ressources naturelles Canada (Service canadien des forêts) et des entreprises du secteur privé.

Quel est le but du programme ?

La Fondation canadienne de l'arbre fournit des renseignements, des conseils techniques, des ressources et une aide financière afin d'inciter les Canadiens à planter et à prendre soin des arbres, et ce dans le but d'atténuer les effets négatifs du gaz carbonique.

Qui peut bénéficier du programme ?

Tout groupe qui se propose de planter des arbres à des fins non commerciales.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation canadienne de l'arbre coordonne plusieurs programmes de plantation d'arbres en milieu rural et urbain, notamment : **Programme de plantation dans les cours d'écoles** : Les écoles peuvent demander du financement, des conseils techniques, du matériel et des arbres nécessaires pour des projets de plantation dans les cours d'écoles. **En vert et pour tous** : Des semis ou des fonds pour l'achat de semis sont fournis aux groupes de jeunes ou aux familles qui désirent planter des arbres à des fins non commerciales. **Ma rue, mes arbres** : Les municipalités peuvent obtenir des fonds dans le cadre d'un concours visant à mettre en valeur les efforts déployés pour améliorer les forêts urbaines. **Opération Renouvert** : Ce programme fournit un soutien aux municipalités pour la restauration de forêts urbaines endommagées par une catastrophe naturelle.

Quel est le financement maximum offert ?

Le programme *Ma rue, mes arbres Canada* offre des fonds d'appoint jusqu'à un maximum de 15 000 \$ par projet. Les montants sont différents pour tous les programmes de plantation d'arbres.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

À communiquer. Visitez le site Web de la Fondation pour obtenir de plus amples détails.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation canadienne de l'arbre
220, avenue Laurier Ouest, bureau 1550
Ottawa (Ontario) K1P 5Z9
Tél. : (613) 567-5545, Fax (613) 567-5270
Courriel : tcf@treecanada.ca
Site Web : <http://www.treecanada.ca>

Fondation canadienne Donner

Qui parraine le programme ?

Fondation canadienne Donner.

Quel est le but du programme ?

La Fondation encourage la recherche et les débats sur le rôle du gouvernement dans l'économie et sur les responsabilités des citoyens. L'environnement est une des grandes questions d'intérêt de la Fondation.

Qui peut bénéficier du programme ?

L'admissibilité se limite aux organismes qui détiennent un numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance au titre de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Veuillez communiquer avec la Fondation avant de soumettre une demande.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation appuie les projets innovateurs qui cherchent à faire avancer le bien commun en encourageant l'autonomie, la responsabilité individuelle et le sens du travail. Les demandes qui retiendront l'attention ont une portée nationale ou une grande portée régionale, et elles présentent de nouveaux moyens de résoudre les problèmes actuels. Les subventions sont accordées : à des projets précis bien que, dans certains cas, la Fondation accordera du financement de lancement; à des ateliers, colloques, conférences et publications lorsqu'ils font partie de projets de plus grande envergure; à des projets qui ne correspondent pas au mandat d'autres organismes de financement; des projets expérimentaux pour lesquels des fonds de lancement peuvent être difficiles à trouver.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Afin qu'elles soient étudiées lors d'une réunion du conseil, les demandes remplies en bonne et due forme doivent parvenir à la Fondation le 15 novembre, le 15 janvier, le 15 mars ou le 15 juillet.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Amy Buskirk, agente de programme
8, avenue Prince-Arthur, 3^e étage
Toronto (Ontario) M5R 1A9
Tél. : (416) 920-6400
Courriel : buskirk@donner.ca

Fondation Charles H. Ivey

Qui parraine le programme ?

Fondation Charles H. Ivey.

Quel est le but du programme ?

La Fondation financera des projets dans les secteurs suivants : arts, santé, éducation, environnement et développement social. La Fondation accorde beaucoup d'importance d'abord aux demandes qui seront dans l'intérêt de London et du Sud-Ouest de l'Ontario, puis ensuite aux autres régions de l'Ontario, y compris les petites localités éloignées du nord de la province. La Fondation prendra toutefois en considération les demandes que l'on jugera être dans l'intérêt de l'ensemble des Canadiens.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance, sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voir la description ci-dessus.

Quel est le financement maximum offert ?

Moyenne (projet d'un an) — de 1 000 \$ à 5 000 \$

Moyenne (projet de plusieurs années) — de 2 000 \$ à 15 000 \$

Dons les plus élevés jusqu'à maintenant (projet de plusieurs années) — 250 000 \$

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Les 15 août, 15 novembre, 15 février et 15 mai.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Charles H. Ivey
1277, chemin York Mills, bureau 21
North York (Ontario) M3A 1Z5
Tél. : (416) 386-1369
Télec. : (416) 386-1370

Fondation Charles Stewart Mott

Qui parraine le programme ?

La Fondation Charles Stewart Mott.

Quel est le but du programme ?

La Fondation Charles Stewart Mott a pour mission d'appuyer les activités qui favorisent le développement d'une société juste, équitable et durable. Le programme de subvention de la Fondation Charles Stewart Mott est divisé en trois volets :

- La société civile
- L'environnement
- La lutte contre la pauvreté.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement est accordé de préférence :

- aux activités qui proposent une nouvelle façon d'aborder les problèmes communautaires dans les domaines qui nous intéressent;
- aux démarches qui, si elles sont couronnées de succès, peuvent générer de nouvelles sources de financement ou qui peuvent être reprises par d'autres communautés selon le besoin;
- aux projets de recherches et d'élaboration de politiques publiques et aux plans d'action pour l'avancement des programmes existants, ainsi qu'à l'exploration de nouveaux domaines d'intérêt;
- aux démarches et activités qui entraînent des changements systémiques.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes peuvent être envoyées en tout temps. Toutefois, on encourage fortement les groupes intéressés à présenter leurs demandes durant le premier trimestre de l'année pour laquelle les fonds sont nécessaires. Il est à noter que les fonds pour une année donnée sont accordés avant le 1^{er} septembre de cette année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Charles Stewart Mott
1200, Mott Foundation Building
Flint, Michigan 48502-1851
USA

Tél. : (810) 238-5651

Télec. : (810) 766-1753

Courriel : infocenter@mott.org

Site Web : www.mott.org

Fondation Chawkers

Qui parraine le programme?

La fondation Chawkers.

Quel est le but du programme?

La Fondation finance des projets dans les domaines de l'éducation et de l'environnement.

Qui peut bénéficier du programme?

Les organismes à but non lucratif.

Quelles sont les activités admissibles?

La Fondation accorde des octrois pour les fonds en capital, les fonds de fonctionnement, les fonds de construction, les fonds d'appareillage, les fonds d'appoint, les capitaux de démarrage, les bourses, les fonds de programmation, les projets de recherche et les projets spéciaux.

Quel est le financement maximum offert?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Les demandes doivent parvenir à la Fondation au plus tard le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements?

Charles S. Alexander
Président
La fondation Chawkers
41, rue Union
Ottawa (Ontario) K1M 1R5
Tél. : (613) 741-1440

Fondation Cottonwood

Qui parraine le programme?

La fondation Cottonwood.

Quel est le but du programme?

La fondation Cottonwood est un organisme de bienfaisance exempt d'impôts géré par des bénévoles, sans personnel rémunéré, qui offre de petits octrois aux organismes de la base qui oeuvrent pour un avenir viable à travers le monde.

Qui peut bénéficier du programme?

Organismes à but non lucratif; organismes de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles?

On accorde du financement aux organismes qui : protègent l'environnement; font la promotion de la diversité culturelle; rendent les gens capables de subvenir à leurs besoins fondamentaux et s'appuient sur les efforts de bénévoles.

Quel est le financement maximum offert?

500 \$ - 1 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Aucunes. Les candidats recevront une réponse dans les six mois de l'envoi de leur demande.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements?

Cottonwood Foundation
P.O. Box 10803
White Bear Lake, MN
55110 USA
Tél. : (651) 426-8797
Télec. : (651) 426-0320
Courriel : cottonwood@igc.org

Fondation de charité de la Banque royale du Canada

Qui parraine le programme ?

La Banque royale du Canada.

Quel est le but du programme ?

La Fondation a été établie en 1992. Près du deux tiers des fonds servent à financer des activités liées au domaine de l'éducation, de la santé et des services sociaux, et des demandes d'associations.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités varient. La préférence est accordée aux :
Activités dans les domaines qui touchent directement les femmes; activités qui touchent les personnes handicapées; groupes au service des jeunes; activités axées sur la prévention plutôt que le traitement de problèmes d'ordre médical, y compris l'abus d'alcool et l'usage de stupéfiants; activités de recherche et/ou de sensibilisation du public en ce qui a trait à la protection de l'environnement; groupes culturels ou aux associations de sport amateur qui, à l'opposé des organismes mieux connus, ont peu de chances d'obtenir une aide financière importante de la part des commanditaires commerciaux.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. La moyenne se situe autour de 2 500 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite. Les groupes intéressés doivent présenter une proposition de projet et y joindre des renseignements tels que l'historique de l'organisme, ses réalisations, le conseil d'administration, les autres sources de financement et un rapport financier. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les critères d'admissibilité, communiquez avec la Fondation.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Elizabeth MacDonald, directrice des Affaires publiques et des Communications
Banque royale du Canada, Siège social des provinces atlantiques
5161, rue Georges
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2Y1
Tél. : (902) 421-8121, Téléc. : (902) 421-7921
Site Web : <http://www.banqueroyale.com/index.html>

Fondation de charité William and Arlene Daniels

Qui parraine le programme ?

William and Arlene Daniels Charitable Foundation.

Quel est le but du programme ?

Le but de la Fondation consiste à faire des dons de charité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement peut être accordé dans les secteurs d'intérêt suivants : services sociaux, services sociaux à la communauté juive, hôpitaux et soins de santé, secours aux pauvres, environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Il varie.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Aucune.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

William I. Daniels, administrateur
William and Arlene Daniels Charitable Foundation
a/s Daniels Financial Corporation
2345, rue Yonge, bureau 700
Toronto (Ontario) M4P 2E5
Tél. : (416) 324-8178
Télec. : (416) 324-9021

Fondation de charité William H. Kaufman

Qui parraine le programme ?

La Fondation de charité William H. Kaufman.

Quel est le but du programme ?

La Fondation s'intéresse surtout aux activités liées au domaine de la santé reproductive, principalement le contrôle et la planification des naissances. Cependant, on considérera aussi toutes les propositions dignes d'intérêt qui envisagent des activités dans l'une des catégories suivantes :

Santé – hôpitaux et cliniques

Éducation – bibliothèques, alphabétisation, leadership, économie, établissements

Environnement - information, éducation, technologies alternatives

Services sociaux – citoyens aînés, jeunes, femmes victimes de violence, famille

Sciences – énergie, technologie, agriculture

Arts – communauté, théâtre, musique

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés et les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation vise principalement à financer des projets innovateurs menés au Canada et ailleurs dans le monde. Une priorité est accordée aux projets pilotes et aux projets d'investissement; les projets locaux, nationaux ou internationaux sont considérés sur le même pied d'égalité. En outre, on considérera aussi les demandes de subvention pour les projets de recherche, l'achat d'équipement, les programmes spéciaux, les fonds de démarrage et les fonds d'appoint. La Fondation ne finance pas les organismes importants, les dépenses liées aux opérations régulières, ou les dotations.

Quel est le financement maximum offert ?

Il n'y a pas de maximum, cependant il y a un minimum. À l'extérieur de la région de Kitchener-Waterloo, seules les demandes supérieures à 5 000 \$ seront considérées.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes sont acceptées en tout temps et elles sont examinées lors des réunions trimestrielles du conseil d'administration. Avant de présenter une demande, tous les requérants doivent envoyer une lettre d'intention ou un sommaire du projet proposé au conseil d'administration. Le processus d'approbation prend généralement de six à huit mois. Pour de plus amples renseignements, communiquez par écrit avec la Fondation. Seules les lettres écrites à la machine feront l'objet d'attention; prière de ne pas communiquer par télécopieur ou par téléphone.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Sara J. Kaufman, vice-présidente
Fondation de charité William H. Kaufman
410, rue King Ouest, Kitchener (Ontario) N2G 4J8
Courriel : whkcf@kaufman.ca

Fondation de la famille J.W. McConnell

Qui parraine le programme ?

La Fondation de la famille J.W. McConnell. Cette fondation a été établie en 1937 par John Wilson McConnell.

Quel est le but du programme ?

La Fondation appuie les projets qui visent à développer le potentiel et les ressources des particuliers, des jeunes, des familles, des collectivités et des bénévoles.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation finance des initiatives de toutes sortes, principalement celles qui ont une incidence nationale de grande étendue, y compris les programmes qui encouragent les jeunes à prendre une part active à la préservation, la sauvegarde et la bonne gestion de l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date fixe. Les organismes qui veulent présenter une demande doivent envoyer une «demande préliminaire» renfermant un court résumé de l'historique de l'organisme, de son but, de ses activités et du projet proposé, ainsi que le montant demandé et les autres sources de financement.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Joan McCammon, secrétaire
The J.W. McConnell Family Foundation
1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1800
Montréal (Québec) H3A 3L6
Tél. : (514) 288-2133 Téléc. : (514) 288-1470
Courriel : administrator@mccconnellfoundation.ca
Site Web : <http://www.mccconnellfoundation.ca>

Fondation des amis de l'environnement

Qui parraine le programme ?

La Fondation des amis de l'environnement

Quel est le but du programme ?

Le Fonds encourage les projets environnementaux qui sont dans l'intérêt des localités canadiennes.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes charitables et sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le Fonds appuie des projets qui visent à protéger et à préserver l'environnement au Canada; à aider les jeunes Canadiens à entreprendre et à participer à des activités environnementales; encouragent les partenariats de groupes environnementaux.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Varie selon les sections locales. Communiquer avec la section locale de sa région.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Gavin Thompson, directeur national ou
Cathy McLeod, coordinatrice
Fondation des amis de l'environnement
TD Bank Financial Group
TD Tower
55, rue King Ouest
Toronto (Ontario) M5K 1A2
Tél. : (416) 308-5589 ou sans frais au 1-800-361-5333
Télec. : (416) 308-0081
Site Web : <http://www.fef.ca>

Fondation du Bien-être animal du Canada

Qui parraine le programme?

La fondation du Bien-être animal du Canada.

Quel est le but du programme?

La fondation du Bien-être animal du Canada est intéressée à soutenir financièrement les projets et activités qui feront avancer la cause du bien-être des animaux au Canada.

Qui peut bénéficier du programme?

Organismes à but non lucratif, organismes de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles?

L'objectif est de susciter et de soutenir des projets novateurs qui sortent de l'ordinaire, conçus pour favoriser le bien-être des animaux, et qui ne seraient pas réalisables sans notre appui.

Quel est le financement maximum offert?

Maximum de 5 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

La date limite annuelle pour les demandes est le 15 février.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements?

La fondation du Bien-être animal du Canada
Bureau 402 - 207, rue Bank
Ottawa (Ontario) K2P 2N2
Site Web : www.awfc.ca

Fondation du groupe Dominion

Qui parraine le programme?

La Dominion of Canada, Compagnie d'assurance générale.

Quel est le but du programme?

La Dominion of Canada, Compagnie d'assurance générale offre l'assurance de la propriété et l'assurance accidents aux entreprises et aux particuliers.

Qui peut bénéficier du programme?

Les sociétés de bienfaisance à but non lucratif enregistrées.

Quelles sont les activités admissibles?

Les préférences pour le financement comprennent les arts et la culture, les soins de santé, l'éducation, les programmes à l'enfance, l'abus de stupéfiants, les banques alimentaires, l'aide internationale, les handicapés, les sans-abri, la recherche médicale, les centres de traitement, l'environnement, les organismes voués à la jeunesse, les parcs publics, les clubs de service, les centres communautaires, les services sociaux et la prévention du crime.

Quel est le financement maximum offert?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements?

Avant d'envoyer votre demande, prière de communiquer avec :

Iona Abreao

Tél. : (416) 947-2538

Toutes les demandes doivent être envoyées à l'attention de :

Doug Hogan

Vice-président et directeur financier

La Dominion of Canada, Compagnie d'assurance générale

165, avenue Université

Toronto (Ontario) M5H 3B9

Tél. : (416) 947-2528

Télec. : (416) 362-0469

Fondation Henry P. Kendall

Qui parraine le programme ?

La Fondation Henry P. Kendall.

Quel est le but du programme ?

Le programme de la Fondation Henry P. Kendall s'intéresse avant tout à l'environnement et à la protection des milieux de grande valeur du point de vue physique, biologique et esthétique pour le bénéfice des générations futures. Le financement est accordé de préférence aux groupes oeuvrant dans les limites de la zone géographique comprise par la Nouvelle Angleterre et les Provinces maritimes dans l'est du Canada, et celle du nord-ouest du Pacifique, y compris l'Ouest canadien et l'Alaska.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif qui ont le statut d'organisme de bienfaisance conformément à l'article 501c 3 des Règlements et usages du US Internal Revenue Service ou les organismes canadiens dont le statut est considéré équivalent par la Fondation.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme peut servir à financer le travail des groupes de pression, les campagnes d'éducation du public, les travaux de recherches et les études pour l'élaboration de politiques, les expériences sur le terrain en vue d'étudier la gestion des ressources, et le développement institutionnel.

Quel est le financement maximum offert ?

Les subventions sont généralement accordées pour une période d'un an ou deux, et le montant varie de 5 000 \$ à 50 000 \$; cependant la moyenne se situe plus près de 5000 \$. Le budget annuel du programme de financement est approximativement 3 millions de dollars.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le processus d'examen des demandes se déroule en trois temps : les demandes reçues avant le 1^{er} février sont examinées au mois de mars; les demandes envoyées avant le 1^{er} mai sont examinées au mois de juin; celles envoyées avant le 1^{er} octobre sont examinées au mois de novembre. Un accusé de réception sera envoyé aux requérants en moins de deux à trois semaines.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Henry P. Kendall
176, Federal Street
Boston, Massachusetts 02110
USA
Tél. : (617) 951-2525
Télec. : (617) 443-1977
Courriel : hlocke@kendall.org
Site Web : www.kendall.org

Fondation Henry White Kinnear

Qui parraine le programme?

La fondation Henry White Kinnear.

Quel est le but du programme?

L'objectif de la Fondation est de faire des dons de charité. Parmi nos champs d'intérêt, on compte les arts et la culture, les métiers d'art, les universités, les hôpitaux, la recherche médicale, la recherche sur le SIDA, les musées, le développement de l'enfant, les enfants handicapés physiquement, les Premières Nations, les services à la famille, l'environnement, les YWCA et les loisirs.

Qui peut bénéficier du programme?

Les organismes à but non lucratif, les organismes de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles?

Voir description ci-haut.

Quel est le financement maximum offert?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements?

Susan M. Scace
Présidente
La fondation Henry White Kinnear
Tour de la Banque Toronto-Dominion, bureau 4700
Toronto (Ontario) M5K 1E6
Tél. : (416) 601-7500
Télec. : (416) 601-8247

Fondation Irving Oil

Qui parraine le programme ?

Irving Oil Limited.

Quel est le but du programme ?

Fondée en 1924, Irving Oil Limited est une entreprise privée dans le domaine de la raffinerie et de la distribution de pétrole et de produits pétroliers.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes de bienfaisance et sans but lucratif; universités et établissements d'enseignement des provinces de l'Atlantique.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets financés tombent dans l'une des catégories suivantes : arts et culture, projets communautaires, conservation et préservation, bien-être des animaux, enfance, jeunesse et services sociaux.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Aucunes. Avant de faire une demande complète, veuillez faire parvenir une lettre de demande préliminaire décrivant votre organisme et son travail, pourquoi vous avez besoin d'aide, les attentes que vous avez envers la Fondation Irving et le numéro d'enregistrement de votre organisme de bienfaisance.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Arthur L. Irving, administrateur
The Irving Oil Foundation
C.P. 1421
Saint John (N.-B.) E2L 4K1
Tél. : (506) 632-2000
Télec. : (506) 632-7161

Fondation Laidlaw

Qui parraine le programme ?

La fondation Laidlaw.

Qui parraine le programme?

La fondation Laidlaw.

Quel est le but du programme?

Notre programme environnemental, Produits qui contaminent l'environnement et santé des enfants, vise à renforcer les capacités communautaires et à construire des communautés viables et en santé en améliorant la visibilité des perspectives écologiques au plan décisionnel des collectivités, des gouvernements et des entreprises. Nous nous préoccupons particulièrement du maintien de la santé et du bien-être des enfants par la réduction de la production, de l'emploi ou de la diffusion de substances qu'on sait nocives à la santé des enfants.

Qui peut bénéficier du programme?

Organismes à but non lucratif et de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles?

La Fondation pourra accepter de subventionner les activités suivantes pour atteindre les objectifs du programme : développer des réseaux communautaires et établir les priorités et les stratégies en vue de communautés viables et en santé; faciliter l'engagement communautaire dans la définition de politiques nationales, internationales et de celles des grandes entreprises en vue de la réduction des produits qui contaminent l'environnement dans les communautés; faire la promotion de la perspective écologiste et favoriser, dans les domaines sociaux, économiques et culturels, le changement dans les manières de prendre des décisions qui affectent l'environnement et favoriser une meilleure compréhension du rapport entre les produits qui contaminent l'environnement et la santé des enfants.

Quel est le financement maximum offert?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements?

Bruce Lourie, Coordonnateur du Programme environnemental

La Fondation Laidlaw

265, rue Bloor Est, bureau 2000

Toronto (Ontario) M4W 3L4

Tél. : (416) 964-3614 ; Téléc. : (416) 975-1428

Courriel : blourie@laidlawfdn.org

Site Web : <http://www.laidlawfdn.org>

Fondation Max Bell

Qui parraine le programme ?

La Fondation Max Bell.

Quel est le but du programme ?

La Fondation Max Bell appuie un large éventail d'activités de bienfaisance au Canada. En autres, la Fondation désire appuyer les initiatives novatrices qui encouragent l'épanouissement de l'individu dans la poursuite d'objectifs sociaux, économiques et scolaires.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes de charité enregistrés qui cherchent des subventions à des fins charitables.

Quelles sont les activités admissibles ?

Nous appuyons les activités qui : encouragent l'initiative et l'esprit d'entreprise; encouragent le développement des qualités de leadership; promettent d'avoir une incidence à l'échelle régionale ou nationale. Le financement sera accordé de préférence aux activités qui : sont novatrices et complètement nouvelles dans leur domaine; ne reçoivent aucun financement du secteur public. Nous cherchons : à prendre une part active à la création des projets en étroite collaboration avec les requérants, et non pas seulement examiner des propositions déjà toutes faites; nous cherchons également l'occasion de nous associer à d'autres organismes de financement pour appuyer des projets.

Quel est le financement maximum offert ?

Prière de communiquer avec la Fondation pour obtenir de plus amples renseignements.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La Fondation demande aux requérants d'envoyer le dernier rapport annuel de leur organisme, leur numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance et une lettre d'intention de 3 à 4 pages décrivant les activités proposées. Prière de visiter le site Web de la Fondation pour plus de précisions.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Dr David Elton, président de la Fondation Max Bell
639, 5^e avenue Sud-Ouest, bureau 1203
Calgary (Alberta) T2P 0M9
Tél. : (403) 215-7310
Télec. : (403) 215-7319
Site Web : <http://www.maxbell.org>

Fondation McLean

Qui parraine le programme ?

La Fondation McLean a été établie en 1945 par feu J.S. McLean qui a donné plus de un million de dollars à la fondation.

Quel est le but du programme ?

La Fondation fournit une aide financière aux organismes de charité qui veulent réaliser des projets dans l'une des cinq catégories suivantes : conservation, arts, éducation, santé, aide sociale.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités de toutes sortes. Voici quelques exemples de projets qui ont été financés par le passé : préservation de la faune, plantation d'arbres, création d'une station d'observation des oiseaux.

Quel est le financement maximum offert ?

Cela varie de 500 \$ à 50 000 \$. La moyenne se situe autour de 5 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le conseil d'administration se réunit quatre fois par année, en mars, en juin, en septembre et en décembre. Les demandes doivent être reçues de préférence au moins un mois avant ces réunions. Il faut envoyer une lettre décrivant le projet et y joindre les lettres d'appui reçues d'autres partenaires. Communiquer avec la Fondation pour obtenir des précisions sur la façon de présenter des demandes ou visiter le site Web.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Elaine Kalm, secrétaire-trésorière
The McLean Foundation
2, avenue Saint Clair Ouest, bureau 1008
Toronto (Ontario) M4V 1L5
Tél. : (416) 964-6802
Télec. : (416) 964-2804
Site Web : www.mcleanfoundation.on.ca

Fondation Noranda

Qui parraine le programme ?

La société Noranda Inc.

Quel est le but du programme ?

Fournir une aide financière aux organismes d'envergure nationale au Canada qui mènent des activités dans les domaines de l'éducation, de l'environnement et des services de santé.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les récentes contributions ont servi à appuyer des activités axées sur la préservation et la protection des habitats sensibles, la protection des espèces menacées, la recherche sur les effets produits par diverses substances sur la faune et la flore, la prévention de la pollution et l'état de l'environnement. Les contributions financières accordées par le passé ont appuyé des activités de toutes sortes telles que des projets de recherche, des campagnes de financement, et des dépenses reliées au fonctionnement régulier des organismes.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. La moyenne se situe autour de 10 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes sont examinées dès leur réception. Les groupes intéressés doivent soumettre par écrit une brève description du projet, du besoin à combler, des buts et objectifs du projet, ainsi que le nom et le curriculum vitae des membres du conseil d'administration, un rapport financier récent, les autres sources de financement, et les frais d'administration.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Kaamini Chawda, assistante aux communications
Noranda Inc.

181, rue Bay, bureau 4100

C.P. 755, BCE Place

Toronto (Ontario) M5J 2T3

Tél. : (416) 982-7181

Télec. : (416) 982-7446

Courriel : chawdak@noranda.com

Site Web : <http://www.noranda.ca>

Fondation Salamander

Qui parraine le programme ?

La fondation Salamander.

Quel est le but du programme ?

La fondation Salamander est un petit organisme qui finance des projets dans les domaines des arts et de la culture, de la santé et de l'environnement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les subventions sont accordées uniquement aux organismes inscrits auprès de l'Agence des douanes et du Revenu du Canada.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les subventions sont souvent accordées de concert avec d'autres fondations, établissements, sociétés et gouvernements. Consulter d'abord le site Web de la Fondation. Téléphoner à la Fondation pour confirmer sans l'ombre d'un doute que votre projet correspond bien aux secteurs d'intérêt. Les demandes non sollicitées envoyées par la poste ne sont pas acceptées.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Il n'y a pas de date limite précise et on peut entrer en contact avec la Fondation en tout temps.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Nan Shuttleworth, présidente
The Salamander Foundation
50, chemin Park
Toronto (Ontario) M4W 2N5
Tél. : (416) 972-9200
Télec. : (416) 972-9198
Site Web : www.salamanderfoundation.org

Fondation Schad

Qui parraine le programme?

La fondation Schad.

Quel est le but du programme?

La Fondation appuie surtout les projets environnementaux qui visent la protection de la diversité de la Terre et favorisent le respect de toutes les formes de vie.

Qui peut bénéficier du programme?

Organismes à but non lucratif, organismes de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles?

On accorde des fonds aux projets dans les domaines suivants : l'éducation, l'environnement, le bien-être des animaux, la conservation et la préservation.

Quel est le financement maximum offert?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements?

Peter Kendall
Directeur-général
La fondation Schad
500, rue Queen Sud
Bolton (Ontario) L7E 5S5
Tél. : (905) 951-5179
Courriel : pkendall@husky.ca

Fondation Tecolote

Qui parraine le programme?

La fondation Tecolote.

Quel est le but du programme?

L'objectif de la Fondation est de faire des dons de charité. Ses intérêts comprennent l'art et la culture, les hôpitaux, les foyers de soins, les citoyens âgés, la santé, la pédiatrie, les soins palliatifs, les sciences, l'environnement, l'océanographie, les universités, la préservation historique, la préservation du patrimoine, l'éducation, la recherche en éducation et l'alphabétisation.

Qui peut bénéficier du programme?

Les organismes communautaires, les organismes à but non lucratif.

Quelles sont les activités admissibles?

Voir la description ci-dessus.

Quel est le financement maximum offert?

Le financement varie de 5 000 \$ à 200 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements?

La fondation Tecolote
Ann-Marie Toccacelli
Secrétaire
215, avenue Ranleigh
Toronto (Ontario) M4M 1X3
Tél. : (416) 322-6328
Télec. : (416) 489-5807

Fondation Unilever Canada

Qui parraine le programme ?

La fondation Unilever Canada.

Qui parraine le programme ?

Unilever est l'une des plus grandes entreprises du monde dans le domaine des produits de consommation et de soins d'hygiène personnelle.

Qui peut bénéficier du programme ?

Veuillez noter que le programme est en train d'être remanié. Prenez contact avec la Fondation pour de plus amples renseignements.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Ruth Richardson, directrice
Affaires environnementales et d'entreprise
Unilever Canada
160, rue Bloor Est, bureau 1500
Toronto (Ontario) M4W 3R2
Tél. : (416) 415-3165
Réception : (416) 415-3000
Télec. : (416) 415-3133
Courriel : ruth.richardson@unilever.com
Site Web: www.unilever.com

Fondation Walter and Duncan Gordon

Qui parraine le programme ?

La fondation Walter and Duncan Gordon.

Quel est le but du programme ?

La fondation Walter and Duncan Gordon appuie des programmes qui permettent au Canada d'être un pays plus fort et qui améliorent le bien-être de tous les Canadiens. Dans le cadre de ses secteurs d'activité, la Fondation finance des projets innovateurs qui cherchent à avoir un effet marqué sur l'avenir du Canada en encourageant l'action sociale et en soutenant le travail en politique générale.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation dispose de trois grands programmes : paix et sécurité; questions environnementales dans le Nord; éducation publique.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Il n'y en a pas. Avant de présenter une demande, les organismes devraient déterminer si leur travail correspond aux lignes directrices du programme. Le personnel se fera un plaisir de répondre aux questions que vous aurez avant de préparer votre demande. Joignez-le par téléphone, télécopieur, courrier électronique ou par la poste.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Walter and Duncan Gordon Foundation
11, rue Church, bureau 400
Toronto (Ontario) M5E 1W1
Tél. : (416) 601-4776
Télec. : (416) 601-1689
Courriel : gordonfn@gordonfn.org
Site Web : <http://www.gordonfn.org>

Fondation Woodcock

Qui parraine le programme ?

La Fondation Woodcock.

Quel est le but du programme ?

La Fondation Woodcock appuie les initiatives de développement communautaire surtout lorsqu'il y a possibilité d'améliorer le système éducatif et la situation économique et environnementale des communautés qui en ont besoin. Une attention particulière est accordée aux programmes qui favorisent le leadership et l'esprit d'entreprise.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les établissements d'enseignement et les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voici quelques exemples: parrainage d'individus au sein des organismes, recrutement du personnel et activités d'exécution, publicité, acquisitions de titres de propriétés bénéficiaires, lancement de projets.

Quel est le financement maximum offert ?

L'ensemble des fonds accordés par la Fondation s'élève à 2 millions de dollars américains par année. Le montant des subventions varie de 75 000 \$ US à 300 000 \$ US. L'aide financière est généralement accordée pour une période de plus d'un an mais n'excédant pas une période de trois ans.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La Fondation se réunit quatre fois par année, en mars, juin, octobre et décembre. Les propositions de projets doivent être envoyées au plus tard trois semaines avant la prochaine réunion. Se renseigner auprès de la Fondation pour obtenir les dates exactes des réunions.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Woodcock
30, Rockefeller Plaza, 56th floor
New York, NY 10112
USA
Courriel : joyjer@attcanada.ca

Fonds d'action pour le changement climatique – Sensibilisation du public

Qui parraine le programme ?

Gouvernement du Canada.

Quel est le but du programme ?

Créé en 1998 par le gouvernement fédéral, ce programme vise à aider le Canada à respecter ses engagements en matière de réduction des gaz à effet de serre tels que stipulés par le protocole de Kyoto. Ce fonds comporte quatre volets : analyse de la fondation; science, effets et adaptation; mesures précoces en matière de technologie; sensibilisation du public. Le Programme de sensibilisation du public vise à appuyer les activités d'éducation et de sensibilisation pour informer les Canadiens au sujet des changements climatiques, et les encourager à adopter des mesures en vue de réduire les gaz à effet de serre et de s'adapter aux changements climatiques.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes non gouvernementaux sans but lucratif; les groupes communautaires; les organismes et associations des Premières Nations; les établissements scolaires et universitaires; les syndicats; les organismes gouvernementaux (à tous les paliers); l'industrie et les entreprises ainsi que leurs associations professionnelles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Pour recevoir du financement, les propositions de projets doivent satisfaire aux trois critères suivants : 1) Réaliser au moins l'un des objectifs suivants — Accroître la sensibilisation et la compréhension du public à l'égard des changements climatiques ou promouvoir auprès des Canadiens les actions à prendre dans leur collectivité afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux changements climatiques. 2) Cibler le public canadien. 3) Obtenir des ressources provenant de sources non fédérales (en règle générale, au moins 25%). Les critères suivants serviront à évaluer les propositions : le projet permettra d'accroître la compréhension des changements climatiques ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ou les deux à la fois (50%); il comportera une approche et une évaluation efficaces (20%); les participants feront montre d'expérience et de compétence (20%); il proposera une démarche nouvelle (10%).

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le programme de sensibilisation du public du FACC en arrive à la fin de son mandat initial de trois ans, et les démarches ont été entreprises pour reconduire le programme pour encore 3 ans à partir du printemps 2001. Au moment de la publication, les critères de demande et les dates limites applicables au nouveau programme n'étaient pas disponibles. Pour des renseignements sur le nouveau Fonds d'action, consultez le site Internet du gouvernement du Canada sur les Changements climatiques au www.climatechange.gc.ca

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Le Fonds d'action pour le changement climatique – Sensibilisation du public
10, rue Wellington, 25^e étage
Hull (Québec) K1A 0H3
Tél. : (819) 997-2609

Fonds d'aide à la protection de l'environnement des Indiens

Qui parraine le programme ?

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC).

Quel est le but du programme ?

Par l'entremise de ses bureaux régionaux, fournir une aide financière aux Premières Nations afin de leur permettre de s'occuper des questions environnementales touchant les terres, l'eau ou l'air des réserves ainsi que les territoires utilisés pour les activités traditionnelles comme la chasse, le piégeage et la pêche. L'aide financière peut également faciliter la participation au processus d'évaluation environnementale des activités qui se déroulent dans les réserves ou à l'extérieur, et pourraient avoir des incidences négatives sur les terres des Premières Nations. L'aide financière est seulement accordée en dernier recours; la demande d'aide doit être accompagnée des lettres de refus des autres sources possibles de financement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les bandes indiennes et les conseils tribaux de toutes les provinces, les Innus et les Inuits du Labrador, ainsi que les autres associations de bandes ou de collectivités, les institutions et les organismes chargés par les bandes et les collectivités de régler les questions environnementales en leur nom.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voici quelques exemples :

Évaluation ou analyse des effets sur la collectivité; études sur les projets d'envergure prévus hors des réserves qui risquent de toucher les terres des réserves et les territoires où sont menées des activités traditionnelles; participation aux activités préparatoires des évaluations environnementales provinciales de projets qui pourraient avoir des incidences négatives sur les terres des réserves, y compris les frais de déplacement et d'hébergement connexes; consultation d'experts, par exemple des biologistes et des experts-conseils en environnement, au sujet des incidences environnementales possibles; négociations, interventions et exposés lors d'audiences et de rencontres publiques.

Quel est le financement maximum offert ?

Le financement accordé varie de 3 000 \$ à 100 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite. Un formulaire de demande doit être rempli et peut être obtenu au bureau des Affaires indiennes à l'adresse fournie ci-dessous.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Terres, Environnement et Ressources naturelles
Services fonciers et fiduciaires
Affaires indiennes et du Nord Canada
40, rue Havelock, C.P. 160
Amherst (Nouvelle-Écosse) B4H 3Z3
Tél. : (902) 661-6257
Télé. : (902) 661-6237
Courriel : conradl@inac.gc.ca

Fonds de l'environnement de Shell

Qui parraine le programme ?

Shell Canada Ltée.

Quel est le but du programme ?

Il s'agit d'un programme national qui offre une aide financière aux projets communautaires innovateurs axés sur la mise en place de mesures visant à mettre en valeur et à protéger l'environnement naturel au Canada.

Qui peut bénéficier du programme ?

Tout résident canadien qui fait une demande à son nom ou à celui d'un club, d'un organisme de charité ou de bénévolat, d'un groupe environnemental, d'un groupe de jeunes ou autres. Vous devez remplir le formulaire de demande du Fonds de l'environnement de Shell que vous pouvez vous procurer en communiquant à l'adresse apparaissant ci-après.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités communautaires auxquelles participent un grand nombre de bénévoles telles que : Les campagnes de nettoyage; l'aménagement de sentiers; les projets de naturalisation; les projets de recyclage; les activités d'éducation à l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

5 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 28 février et le 15 septembre de chaque année. Le formulaire de demande peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.shell.ca

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Sheila Butler, administratrice
Fonds de l'environnement de Shell
C.P. 100, Succursale M
Calgary (Alberta) T2P 2H5
Tél. : (403) 691-2071 ou composez sans frais le 1-800-338-1410
Télec. : (403) 269-8031
Courriel : sheila.butler@shell.ca
Site Internet : <http://www.shell.ca>

Fonds de l'environnement du Club alpin du Canada

Qui parraine le programme ?

Le Club alpin du Canada.

Quel est le but du programme ?

Le programme fournit une aide financière aux projets qui visent à protéger et à conserver la flore et la faune alpines dans leur milieu naturel.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés et les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

L'aide financière sera accordée de préférence aux activités qui touchent les milieux alpins et arctiques et les aires d'alpinisme au Canada. La priorité est accordée aux projets proposés par les membres du Club alpin du Canada bien que les agences indépendantes et les personnes intéressées puissent bénéficier de l'aide financière si leurs projets répondent au mandat du Fonds.

Quel est le financement maximum offert ?

Les fonds sont limités; tous les projets ne peuvent bénéficier de l'aide financière même s'ils répondent aux critères du programme. Chaque projet ne pourra bénéficier que d'une seule subvention et on ne peut s'attendre à recevoir un financement continu.

Quelle est la date limite de présentation des demandes ?

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec le Club alpin pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de présenter une demande.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Le Club alpin du Canada

À l'attention du : Fonds pour l'environnement

C.P. 8040

Canmore (Alberta) T1W 2T8

Tél. : (403) 678-3200, poste 112

Télec. : (403) 678-3224

Courriel : accprogs@telusplanet.net

Fonds de rétablissement des espèces en péril (FREP)

Qui parraine le programme ?

Le Fonds mondial de la nature – Canada et le Service canadien de la faune d'Environnement Canada.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds finance des projets de conservation afin d'aider au rétablissement des espèces sauvages menacées d'extinction et de leurs habitats naturels au Canada. Par espèces sauvages, on entend les espèces fauniques ou végétales non domestiques indigènes du Canada. Le financement est accordé de préférence aux activités qui apporteront des résultats concrets en matière de conservation.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes non gouvernementaux comme les universités, les sociétés d'histoire naturelle, les instituts de recherche ou les groupes de conservation sans but lucratif. Les sociétés de conseil indépendantes peuvent également faire une demande. Les requérants doivent contribuer une subvention égale à la somme versée par le Fonds, et non moins de 50 % de la valeur totale du projet.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les travaux pratiques, par exemple : L'aide aux équipes de rétablissement et la création d'un plan de rétablissement d'espèces en voie de disparition. Les programmes de reproduction en captivité et de réinsertion. Les programmes de travaux sur le terrain et de sensibilisation du public qui mènent au rétablissement et à la protection des espèces disparues, en voie de disparition ou vulnérables, selon les désignations nationales.

Quel est le financement maximum offert ?

La contribution totale du Fonds ne pourra dépasser 50 % de la valeur totale du projet, jusqu'à une contribution maximale de 25 000 \$ par demande. En moyenne, l'aide accordée va de 5 000 \$ à 10 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 5 janvier 2001. Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec le bureau du Fonds mondial pour la nature – Canada pour connaître la date précise. Le formulaire de demande est disponible au site Internet de la WWF-Canada.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Cathy Merriman, directrice des projets
Fonds de rétablissement des espèces en péril Fonds mondial pour la nature – Canada
245, avenue Eglinton Est, bureau 410
Toronto (Ontario) M4P 3J1
Tél. : (416) 489-8800 Téléc. : (416) 489-3611
Courriel : cmerriman@wwfcanada.org
Site Internet : <http://www.wwf.ca>

Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE)

Qui parraine le programme ?

La Commission de coopération environnementale.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds sert à financer des projets communautaires au Canada, au Mexique et aux États-Unis, qui soutiennent les buts et objectifs de la Commission de coopération environnementale.

Qui peut bénéficier du programme ?

Sont admissibles les groupes communautaires, non gouvernementaux et sans but lucratif du Canada, du Mexique et des États-Unis.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets communautaires dans les secteurs suivants : environnement, commerce et économie; préservation de la diversité biologique; polluants et santé; lois et politiques. Les subventions du FNACE visent des types de projets particuliers d'une année à l'autre et cette information est précisée dans l'appel de projets lancé chaque année. Les projets doivent traiter d'une question ou d'un problème précis et mener à des résultats concrets; refléter des partenariats équitables et de coopération entre les organisations de différents secteurs et pays en Amérique du Nord; développer et renforcer les capacités des populations locales; mettre l'accent sur le développement durable en reliant les questions environnementales, économiques et sociales et enfin, ils doivent bénéficier de l'appui additionnel d'autres sources. La priorité est accordée aux projets qui apportent une solution créatrice à de nouveaux problèmes ou visent à trouver de nouvelles solutions à des problèmes de longue date, dans la mesure où les résultats peuvent être partagés dans toute l'Amérique du Nord.

Quel est le financement maximum offert ?

Les subventions peuvent aller jusqu'à 40 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Un appel de propositions est diffusé au début de l'année. La date limite de présentation des demandes est généralement au début du printemps. Communiquez avec le FNACE ou consultez le site Internet pour obtenir les dates précises et de plus amples renseignements sur les exigences.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fonds nord-américain de coopération environnementale
Commission de coopération environnementale
393, rue Saint-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) H2Y 1N9
Tél: (514) 350-4357 Téléc.: (514) 350-4314
Courriel : nafec@ccemtl.org
Site Internet : www.cec.org

Fonds pour la santé de la population

Qui parraine le programme ?

Santé Canada – direction générale de la Santé de la population et de la Santé publique.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds pour la santé de la population reconnaît qu'au-delà du système de services de santé, bon nombre de facteurs exercent une forte influence sur l'état de santé. Ces facteurs, appelés déterminants de la santé, englobent le revenu adéquat, et les conditions sociales, les réseaux de soutien dans la collectivité, l'éducation, l'emploi et les conditions de travail, l'environnement physique et social, les habitudes de vie et la capacité d'adaptation, le sain développement de l'enfant, la constitution biologique et le patrimoine génétique, les services de santé, le genre, et la culture. Le programme pour la santé de la population de Santé Canada est structuré selon les trois étapes du cycle de la vie soit, l'enfance et l'adolescence, l'âge adulte jusqu'à la cinquantaine, et le troisième âge. Le Fonds pour la santé de la population a trois objectifs : Développer, réaliser et promulguer des modèles innovateurs pour la promotion de la santé de la population; étendre la sphère des connaissances pour le développement de futurs programmes et politiques; favoriser de nouveaux partenariats et encourager la collaboration intersectorielle.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes bénévoles non gouvernementaux sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités réalisées dans un délai établi et qui poursuivent les objectifs du programme. Le programme appuyant divers types d'activités, communiquez avec la Division avant de préparer votre proposition de projets.

Quel est le financement maximum offert ?

Il n'y a pas de limite, mais les fonds disponibles sont limités.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date fixe. Des soumissions sont présentées en réponse à des appels de projets, ce qui peut se faire n'importe quand durant l'année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Margie Macdonald, Santé Canada
1505, rue Barrington, bureau 1802
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3Y6
Tél. : (902) 426-2702
Télec. : (902) 426-9689
Courriel : margie_macdonald@hc-sc.gc.ca

Gulf Canada Resources Ltd. – Programme de dons de charité

Qui parraine le programme ?

Gulf Canada Resources Ltd.

Quel est le but du programme ?

Le programme de dons de charité de Gulf Canada Resources Ltd. permet de financer des projets environnementaux uniques dans les régions où se déroulent les activités de l'entreprise, de même que des organismes environnementaux qui partagent les principes de Gulf Canada.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes sans but lucratif dans les régions où vivent et travaillent les employés de Gulf.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets de recherche et d'éducation seront pris en considération.

Quel est le financement maximum offert ?

Les montants alloués varient selon les projets.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes. Les soumissions sont acceptées en tout temps.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Gulf Canada Resources
C.P. 130
401 – 9^e avenue Sud-Ouest
Calgary (Alberta) T2P 2H7
Tél. : (403) 233-4000
Télec. : (403) 233-5143
Site Internet : www.gulf.ca

Habitat 2000

Qui parraine le programme ?

La Fédération canadienne de la faune.

Quel est le but du programme ?

Habitat 2000 aide les étudiants qui mènent des activités visant à rétablir et à préserver les habitats fauniques. L'aide financière accordée peut servir à payer les matériaux nécessaires pour le projet, par exemple : les plantes indigènes et les graines, le matériel, le bois de construction, les sacs à ordures, et les écriteaux. Les écoles qui n'ont pas besoin d'argent pour des activités précises devraient quand même s'inscrire afin de recevoir une trousse de ressources documentaires très intéressantes qui renseignera les étudiants sur la faune, sur la façon de protéger ou de rétablir différents habitats et sur les projets du même genre qui se déroulent à divers endroits au Canada.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les classes d'élèves, de la maternelle à l'école secondaire, ainsi que les groupes organisés de jeunes supervisés par des animateurs qualifiés, tels que les Scouts du Canada.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voici quelques exemples : Travaux d'amélioration de l'environnement naturel dans la cour de l'école ou sur un terrain communautaire; fabrication de nichoirs pour des espèces d'oiseaux indigènes; aménagement d'un habitat faunique dans la cour de l'école avec des plantes indigènes ainsi que des nichoirs et des mangeoires d'oiseaux; plantation d'arbres et d'autres plantes indigènes afin de recréer un habitat détruit.

Quel est le financement maximum offert ?

200 \$ par classe ou 500 \$ par école.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le comité de sélection se réunit au printemps et à l'automne pour évaluer les demandes. Les écoles qui organisent des projets doivent envoyer leur demande avant ces réunions. Pour obtenir les dates précises, communiquez avec la Fédération canadienne de la faune à l'adresse fournie ci-dessous.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Luba Mycio-Mommers ou Carole Wheatley
Habitat 2000, Fédération canadienne de la faune
350, promenade Cowpland
Kanata (Ontario) K2M 2W1
Tél. : (613) 599-9594 ou le numéro sans frais 1-800-563-9453
Télec. : (613) 599-4428
Courriel : info@cwf-fcf.org
Site Internet : <http://www.cwf-fcf.org>

Habitat faunique Canada

Qui parraine le programme ?

Habitat faunique Canada (HFC).

Quel est le but du programme ?

Habitat faunique Canada est un organisme national sans but lucratif qui travaille avec le public, les gouvernements et l'industrie afin de protéger, de mettre en valeur et de restaurer les habitats fauniques partout au Canada. L'organisme finance des projets dans les quatre domaines suivants : conservation de l'habitat, restauration et mise en valeur de l'habitat, bourses de recherche et bourses d'études supérieures.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes non gouvernementaux, les particuliers, le secteur privé et les organismes gouvernementaux.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets qui : établissent des objectifs en matière d'habitat et les intègrent dans les processus de planification, de développement et d'utilisation des terres; utilisent des indicateurs écologiques reliés à l'habitat pour surveiller l'intégrité des paysages; évaluent le statut des habitats; évaluent les effets des politiques et des programmes sur les habitats fauniques; utilisent la recherche novatrice et appliquée pour répondre aux besoins de conservation des habitats; font appel à des partenariats à l'intérieur desquels les utilisateurs participent activement à la conservation de la ressource; impliquent la protection des habitats fauniques jugés essentiels.

Quel est le financement maximum offert ?

Il n'y a pas de limite, cependant les fonds offerts ne dépasseront pas les 25 à 35% de la valeur totale du projet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 15 septembre de chaque année (le 30 septembre pour les demandes de bourses d'études supérieures). Communiquez avec HFC pour obtenir les lignes directrices relatives à la présentation des propositions et un formulaire de demande. Avant de soumettre une proposition, les requérants sont priés de communiquer avec le directeur des programmes d'HFC pour discuter de l'admissibilité de leur projet.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Doug Wolthausen, directeur des programmes, Habitat faunique Canada
7, avenue Hinton Nord, bureau 200
Ottawa (Ontario) K1Y 4P1
Tél. : (613) 722-2090 Téléc. : (613) 722-3318
Courriel : dwolthausen@whc.org
Site Internet : <http://www.whc.org>

Île-du-Prince-Édouard : Fonds de conservation de la faune

Qui parraine le programme ?

Le ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Quel est le but du programme ?

Un droit de conservation de 13 \$ est inclus dans le prix de tous les permis de pêche à la ligne, de chasse et de piégeage vendus à l'Île-du-Prince-Édouard. Les fonds ainsi recueillis sont versés à des projets de conservation de la faune de l'Île-du-Prince-Édouard.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes de conservation non gouvernementaux de l'Île-du-Prince-Édouard.

Quelles sont les activités admissibles ?

Sont admissibles les projets de conservation de la faune de l'Î.-P.-É. Le programme ne paie pas les frais d'administration, le kilométrage, les honoraires, et le plein salaire des travailleurs, bien que dans certains cas, le programme puisse verser des suppléments salariaux pour les postes de supervision et lorsque les dépenses des employeurs sont plus élevées.

Quel est le financement maximum offert ?

Le programme peut servir à financer jusqu'à 50 % des coûts du projet, jusqu'à un maximum de 5 000 \$ par demande. Si le financement requis est de 1 000 \$ ou moins, les groupes ne devront fournir que 20 % des fonds en espèces.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 1^{er} mai et le 15 septembre de chaque année. Les personnes intéressées doivent remplir le formulaire de demande du programme qui est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.gov.pe.ca/>, ou auprès du comité consultatif du Fonds.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Todd Dupuis, président du Comité consultatif
du Fonds pour la conservation de la faune de l'Î.-P.-É.
C.P. 265
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7K4
Tél. / Téléc. : (902) 368-6082

Île-du-Prince-Édouard : Programme agricole

Qui parraine le programme ?

Le ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement de l'Î.-P.-É.; Environnement Canada; Canards illimités Canada; Habitat faunique Canada; le ministère de l'Agriculture et des Forêts de l'Î.-P.-É.; et l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Î.-P.-É. Le programme s'inscrit dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

Quel est le but du programme ?

Le programme favorise une gestion saine des sols et de l'eau dans l'Île-du-Prince-Édouard en partant du principe que la gestion efficace des champs et des hautes terres est profitable aux cours d'eau et aux marais.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif et les propriétaires fonciers de l'Î.-P.-É.

Quelles sont les activités admissibles ?

Parmi les initiatives admissibles, notons : clôtures pour bétail, projets novateurs d'abreuvement du bétail, programmes de conservation des sols, plantation de brise-vent (haies).

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les personnes intéressées sont invitées à communiquer avec le ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement de l'Î.-P.-É. pour obtenir de plus amples renseignements concernant la présentation des demandes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Alan McLellan

Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement de l'Î.-P.-É.

Division du poisson et de la faune

11, rue Kent, C.P. 2000

Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8

Tél. : (902) 368-4667

Télec. : (902) 368-5830

Île-du-Prince-Édouard : Programme d'amélioration de l'habitat faunique

Qui parraine le programme ?

Le ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement de l'Î.-P.-É.

Quel est le but du programme ?

Le programme fournit une aide financière et des conseils techniques aux organismes de protection et de remise en valeur des habitats fauniques de l'Î.-P.-É.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes non gouvernementaux, les municipalités, les particuliers, les industries (en partenariat avec un organisme communautaire), et les établissements d'enseignement ou de recherche de l'Île-du-Prince-Édouard.

Quelles sont les activités admissibles ?

Sont admissibles les initiatives de protection ou de gestion des habitats fauniques, ainsi que les travaux dans les zones humides, les marais, les habitats dans les ruisseaux et rivières, les terres agricoles et les aires naturelles, comme les formations de dunes et les tourbières. Les groupes qui entreprennent des projets de conservation des sols, d'établissement ou d'entretien des points de passage de la faune, des projets sur la biodiversité, des projets écologiques et des projets de sensibilisation et d'éducation sont invités à présenter une demande de fonds.

Quel est le financement maximum offert ?

5000 \$. Le programme peut servir à financer jusqu'à 50 % des coûts. Une aide financière est offerte pour les fournitures, les semis d'arbres, la location et l'achat d'équipement, les suppléments salariaux, les frais de déplacement et la sous-traitance.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Au début du mois de mai et vers la fin du mois de juin de chaque année. Les demandes doivent présenter clairement le problème lié à l'habitat faunique et les objectifs du projet quant à ce problème, ainsi que les mesures et les résultats en termes quantitatifs. Prière de communiquer avec le responsable du programme pour obtenir plus d'information concernant la présentation des demandes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Bruce Smith

Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement de l'Î.-P.-É.

11, rue Kent, C.P. 2000

Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8

Tél. : (902) 368-6080

Télec. : (902) 368-5830

Île-du-Prince-Édouard : Programme de conservation des petits marais

Qui parraine le programme ?

Le ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement de l'Î.-P.-É.; Environnement Canada; Canards illimités Canada; Habitat faunique Canada. Le programme fait partie du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

Quel est le but du programme ?

Le programme vise à remettre en valeur dans la province chaque année une vingtaine de zones humides, d'une superficie de 1 à 10 acres. Les responsables feront le travail pour les propriétaires fonciers qui décident de participer au programme. Ces derniers devront signer une entente dans laquelle ils s'engagent à entretenir les zones humides remises en valeur pour une période de 25 ans.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les propriétaires fonciers de l'Î.-P.-É.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les zones humides admissibles doivent avoir une superficie d'au moins une acre et il doit s'agir d'une terre relativement plate ou d'un bassin. Les zones d'eau douce qui sont encombrées de végétation aquatique et où il y a de l'eau au moins une partie de l'année sont généralement de bonnes zones. Le travail de remise en valeur comprend l'excavation de la plupart de la végétation aquatique et l'utilisation de ce matériel pour aménager des îles à l'intérieur des zones humides.

Quel est le financement maximum offert ?

Le programme finance le coût total des travaux de remise en valeur, et les travaux sont entrepris par les partenaires du programme. Comme les fonds sont limités, les zones humides sont choisies en fonction de leur valeur biologique.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les propriétaires fonciers intéressés sont invités à communiquer avec le ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement pour organiser une visite d'évaluation du potentiel de remise en valeur de leur site.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Alan McLellan

Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement de l'Î.-P.-É.

Division du poisson et de la faune

11, rue Kent, C.P. 2000

Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8

Tél. : (902) 368-4667

Télec. : (902) 368-5830

Île-du-Prince-Édouard : Stratégie de réduction des déchets

Qui parraine le programme ?

Le ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement.

Quel est le but du programme ?

Le programme offre des fonds de démarrage pour les projets axés sur la réduction des déchets à l'Î.-P.-É. Des mises de fonds initiales sont disponibles pour les projets dont les effets de réduction sont durables. On accorde la préférence aux projets qui proposent de nouvelles façons de réduire, de réutiliser et de recycler les déchets afin qu'ils n'aboutissent pas dans les décharges publiques de l'Île-du-Prince-Édouard.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif et les municipalités de l'Île-du-Prince-Édouard.

Quelles sont les activités admissibles ?

Des activités de toutes sortes qui contribuent à la réduction des déchets dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Quel est le financement maximum offert ?

3 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 1^{er} mai et le 1^{er} septembre de chaque année. Les groupes intéressés doivent remplir un formulaire qu'ils peuvent obtenir du bureau du ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Darin MacKinnon

Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement de l'Î.-P.-É.

11, rue Kent, C.P. 2000

Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8

Tél. : (902) 368-6664

Télec. : (902) 368-5830

In Kind Canada

Qui parraine le programme ?

In Kind Canada.

Quel est le but du programme ?

In Kind Canada est un organisme de charité qui distribue les biens excédentaires des entreprises en vue de satisfaire les besoins des organismes de bienfaisance.

Qui peut bénéficier du programme ?

Pour recevoir de l'équipement, vous devez vous abonner au programme *In Kind Canada* moyennant une cotisation annuelle. Les organismes canadiens sans but lucratif ou de bienfaisance enregistrés peuvent devenir membre. Le coût de l'abonnement annuel est de 0,0006 % des frais d'exploitation annuelle de votre organisation. Pour s'abonner, il suffit de remplir le formulaire d'inscription que vous trouverez au site Internet :

<http://www.inkindcanada.ca/>

Quelles sont les activités admissibles ?

Des demandes peuvent être présentées pour : Des ordinateurs, des imprimantes et d'autres appareils connexes, par exemple : ordinateurs de bureau Macintosh, 486 et Pentium 75, portatifs, écrans couleur, imprimantes à laser et à bulle d'encre. Des machines de bureau, par exemple : calculatrices, photocopieurs, machines à écrire, télécopieurs, téléphones. Des meubles de bureau, par exemple : bureaux (de toutes formes et dimensions), sièges de bureau, fauteuils, classeurs (droits et latéraux), tables, meubles modulaires, postes de travail.

Quel est le financement maximum offert ?

Il y n'a pas de limite au nombre d'articles que peut recevoir votre organisme. Les biens sont placés selon le principe de premiers arrivés, premiers servis.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Vous pouvez vous abonner en tout temps. Il s'agit d'un abonnement annuel renouvelable à chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

In Kind Canada

6535, promenade Millcreek, bureau 78

Mississauga (Ontario) L5N 2M1

Tél. : (905) 816-0990

Télec. : (905) 816-0870

Courriel : contact@inkindcanada.ca

Site Internet : <http://www.inkindcanada.ca/>

Initiative de recherche sur les substances toxiques

Qui parraine le programme ?

L'Initiative de recherche sur les substances toxiques (IRST) est un projet conjoint de Santé Canada et d'Environnement Canada.

Quel est le but du programme ?

L'Initiative de recherche sur les substances toxiques est un programme gouvernemental qui sert à financer des recherches appliquées sur les substances toxiques. L'Initiative appuie des projets de recherche menés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement et encourage aussi les partenariats entre les chercheurs des deux secteurs.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les chercheurs à l'intérieur du gouvernement, dans les universités et le secteur privé, et les organismes de recherche non gouvernementaux ou communautaires sont admissibles au financement.

Quelles sont les activités admissibles ?

L'Initiative appuie un large éventail de projets de recherches stratégiques et appliquées sur les effets des substances toxiques sur la santé humaine et l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Le financement maximum est de 500 000 \$ par projet, par année.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Prière de communiquer avec le Secrétariat de l'Initiative de recherche sur les substances toxiques pour obtenir plus de détails sur les critères d'admissibilité du programme et pour connaître les dates exactes de présentation des demandes, ou visitez le site Internet du programme à l'adresse suivante : <http://www.hc-sc.gc.ca/tsri>

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Eric Stephen, directeur du programme
Secrétariat de l'Initiative de recherche sur les substances toxiques
Direction de l'hygiène du milieu
Bureau B-43, DHM
Pré Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 0L2
Tél. : (613) 957-8988
Télec. : (613) 946-3570
Site Internet : <http://www.hc-sc.gc.ca/ehp/ehd/tsri>

Initiatives spéciales

Qui parraine le programme ?

La Fondation de la famille Samuel et Saidye Bronfman.

Quel est le but du programme ?

Le programme vise à favoriser le développement et le partage d'idées novatrices et prometteuses. La Fondation octroie des subventions pour la réalisation d'un large éventail de projets novateurs et créatifs qui contribuent à trouver des solutions réalistes aux problèmes qui touchent le pays.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charités enregistrés.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets locaux, régionaux et nationaux dans un large éventail de domaines sont pris en considération.

Quel est le financement maximum offert ?

5 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les intéressés doivent soumettre une courte lettre, de trois pages au maximum, y compris : une description des objectifs du projet; un plan d'action; un échéancier d'activités; les critères d'évaluation; une stratégie de promotion, un budget détaillé précisant le montant de l'aide demandé et les aspects pour lesquels on demande du financement de la Fondation; une liste des autres sources de financement sollicitées ainsi que des renseignements sur la progression de ces demandes de financement; un rapport annuel récent ou un document de même nature, incluant les noms des membres du conseil d'administration et les états financiers vérifiés; le budget de fonctionnement actuel, ainsi que le numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance; la liste des responsables du projet et leurs qualifications; des lettres d'appui à l'égard du projet.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Gisele Rucker, directrice exécutive adjointe
Fondation de la famille Samuel et Saidye Bronfman
1170, rue Peel, 8^e étage
Montréal (Québec) H3B 4P2
Tél. : (514) 878-5270
Télé. : (514) 878-5293
Site Internet : www.bronfmanfoundation.org

Investissement dans la collectivité

Qui parraine le programme ?

Pétro-Canada.

Quel est le but du programme ?

Aider les collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes à but non lucratif enregistrés comme organisme de charité auprès de Revenu Canada.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets environnementaux sont acceptés.

Quel est le financement maximum offert ?

De 500 \$ à 25 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Élise Montpetit, administratrice
Investissement dans la communauté
Pétro-Canada
11701, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1B 1C3
Tél. : (514) 650-4110
Télec. : (514) 650-4130
Site Internet : <http://www.petro-canada.ca>

Jeunes stagiaires Canada

Qui parraine le programme?

Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Quel est le but du programme?

Fournir un financement aux employeurs qui créent des expériences constructives d'emploi pour des personnes sans emploi ou sous-employées de moins de trente ans. Les stages permettent à de jeunes canadiens d'acquérir de l'expérience sur le marché du travail dans des secteurs clés, tels que la science et la technologie ou le commerce et le développement internationaux. Cette initiative répond aussi aux besoins des jeunes Inuits et des Premières Nations.

Qui peut bénéficier du programme?

Des entreprises, des organismes (y compris les associations d'employeurs, de professionnels ou de travailleurs et les organismes à but non lucratif), les établissements publics de santé et d'enseignement, les conseils de bandes / de tribus et les gouvernements municipaux.

Quelles sont les activités admissibles?

Les activités doivent viser les besoins communautaires locaux, permettre aux stagiaires d'acquérir des habiletés et de l'expérience pertinentes et procurer des occasions d'emploi à long terme.

Quel est le financement maximum offert?

Le montant maximal est entre 10 000 \$ et 15 000 \$ par participant admissible. Les ententes sont normalement de 52 semaines.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements?

Communiquez avec le centre local de Ressources humaines du Canada

Tél. : 1-800-935-5555

Site Internet : <http://www.youth.gc.ca>

Mark's Work Wearhouse Ltd. (L'Équipeur)

Qui parraine le programme ?

Mark's Work Wearhouse Ltd. (MWW)

Quel est le but du programme ?

MWW est une entreprise de produits spéciaux comptant trois divisions. L'entreprise utilise un pourcentage de ses profits afin de créer un fonds divisé en deux comptes : un pour les dons d'entreprise et l'autre pour les dons des employés. Le compte pour les dons d'entreprise sert à faire des dons à des organismes sans but lucratif. Le compte des employés sert à jumeler les dons que les employés de MWW font à des organismes sans but lucratif.

Qui peut bénéficier du programme ?

Seuls les organismes sans but lucratif figurant sur la liste approuvée des organismes de bienfaisance sont admissibles aux contributions.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets financés doivent figurer dans l'une des catégories suivantes : services sociaux, développement communautaire, éducation, santé, enfance, jeunesse, sports et loisirs, arts et culture, bien-être des animaux et environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. Les fonds sont alloués par les directeurs régionaux.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Faites parvenir vos demandes à l'attention de :

Sharlene Bauer

Mark's Work Wearhouse Ltd.

Comité des dons

1035, 64^e avenue Sud-Est, bureau 30

Calgary (Alberta) T2H 2J7

Tél. : (403) 255-9220, poste 7831

Télec. : (403) 255-6005

Site Internet : <http://www.marks.com>

Nouveau-Brunswick : Fonds en fiducie pour l'environnement

Qui parraine le programme ?

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds fournit une aide financière pour appuyer des projets environnementaux de toutes sortes qui s'inscrivent dans l'une des catégories suivantes : protection de l'environnement, travaux de restauration, développement durable, éducation, conservation et embellissement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif, les particuliers, les entreprises et les municipalités du Nouveau-Brunswick.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voici quelques exemples de projets qui ont été financés : programmes communautaires de gestion des déchets, travaux d'amélioration de l'habitat et des zones humides, programmes de protection de l'eau et de dépollution, activités de nettoyage et programmes d'éducation environnementale.

Quel est le financement maximum offert ?

Il n'y a pas de limite fixe. Le Fonds sert à financer bon nombre de petits projets coûtant moins de 5 000 \$, de même que certains projets de grande envergure. L'aide financière est accordée pour un an seulement à la fois. La création de partenariats avec d'autres organismes de financement est encouragée.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 31 janvier. Le processus d'approbation prend généralement environ deux mois. Les formulaires de demande et le guide pour les requérants sont disponibles à tous les bureaux du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux ainsi qu'aux bureaux des autres ministères participants et aux centres de services du Nouveau-Brunswick.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Dean Mundee ou Dianne Howe
Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1
Tél. : (506) 453-3703
Télec. : (506) 453-3843
Courriel : Dean.Mundee@gov.nb.ca

Nouveau-Brunswick : Fonds en fiducie pour la faune

Qui parraine le programme ?

Le Conseil de la faune du Nouveau-Brunswick.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds en fiducie pour la faune tire l'essentiel de son financement des droits de conservation découlant de la vente de permis de chasse, de piégeage et de pêche. Toutefois, d'autres Néo-Brunswickois désireux d'appuyer les efforts de conservation peuvent également contribuer au Fonds en achetant une plaque spéciale « Conservation ». Ces recettes sont versées directement au Fonds en fiducie pour la faune et servent uniquement pour accroître les ressources halieutiques et fauniques au Nouveau-Brunswick.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes non gouvernementaux sans but lucratif et les associations sans but lucratif du Nouveau-Brunswick qui s'intéressent à la conservation de la faune sauvage, y compris les poissons.

Quelles sont les activités admissibles ?

Tout projet visant à assurer la mise en valeur et la pérennité de la faune et du poisson au Nouveau-Brunswick.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. Le Fonds peut financer jusqu'à 75% des coûts du projet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les 1^{er} décembre et 1^{er} mai de chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Claire Caron, directrice générale
Conseil de la faune du Nouveau-Brunswick
C.P. 23019
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 7B3
Tél. : (506) 453-6655
Télec. : (506) 453-6699
Courriel : wildcoun@nbnet.nb.ca

Nouveau-Brunswick : Programme de stage d'emploi étudiant pour demain (SEED)

Qui parraine le programme ?

Le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi du Nouveau-Brunswick.

Quel est le but du programme ?

Le programme SEED fournit des subventions salariales aux employeurs afin qu'ils engagent des étudiants pour occuper des emplois d'été. Ces emplois doivent leur permettre de financer leurs études et d'acquérir une expérience professionnelle. Les groupes admissibles qui projettent une activité peuvent présenter une demande dans le cadre du programme pour obtenir que des étudiants effectuent une partie du travail nécessaire. Les étudiants admissibles sont en 12^e année, au collège ou à l'université et devront fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire à l'automne.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif, les municipalités et les ministères et organismes du gouvernement provincial sont admissibles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Toute activité ou tout emploi qui donnera aux étudiants l'occasion de gagner l'argent dont ils ont besoin pour financer leurs études et d'acquérir l'expérience qui leur sera nécessaire après l'obtention de leur diplôme. Le programme ne se limite pas aux activités dans le domaine de l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Les employeurs recevront un remboursement de 6,00 \$ l'heure pour chaque emploi approuvé, ainsi que leur contribution aux avantages sociaux, à l'exception des primes à la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail. Le salaire peut changer d'une année à l'autre. Les employeurs doivent avoir des fonds pour payer les employés jusqu'à ce que le Ministère commence à les rembourser.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Habituellement vers la fin de février. Prière d'appeler au ministère pour connaître les dates exactes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Division de l'emploi
Ministère de la Formation et du Développement de l'emploi du Nouveau-Brunswick
470, rue York, C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1
Tél. : (506) 453-3818
Télec. : (506) 453-7967

Nouvelle-Écosse : Bouger, c'est dans ma nature

Qui parraine le programme ?

Le programme néo-écossais « Bouger, c'est dans ma nature » est administré par Recreation Nova Scotia, Clean Nova Scotia, Nova Scotia Sport and Recreation Commission et le ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse.

Quel est le but du programme ?

Le programme vise à favoriser la vie active dans le milieu naturel. Des sommes sont versées aux groupes communautaires sans but lucratif qui pratiquent des activités récréatives en plein air axées sur la protection de l'environnement naturel de la Nouvelle-Écosse.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes communautaires sans but lucratif, les municipalités et les organismes provinciaux.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voici des exemples :

Les programmes de naturalisation des cours d'écoles, des parcs publics et des espaces verts; les activités de jardinage axées sur la promotion des méthodes de jardinage écologiques et d'un style de vie sain et actif; l'aménagement de pistes cyclables; les programmes d'interprétation de la nature axés à la fois sur la vie active dans le milieu naturel et les activités de loisir en plein air.

Quel est le financement maximum offert ?

Prière d'appeler pour obtenir de plus amples renseignements.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Prière d'appeler pour obtenir de plus amples renseignements.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Dawn Stegen

Bouger, c'est dans ma nature – Fonds de la Nouvelle-Écosse

a/s de Recreation Nova Scotia

5516, chemin Spring Garden, bureau 312

C.P. 3010 Park Lane Centre

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3G6

Tél. : (902) 425-1128

Télec. : (902) 422-8201

Courriel : rns@sportns.ns.ca

Site Internet : <http://www.recreationns.ns.ca>

Nouvelle-Écosse : Fonds de promotion de la santé communautaire

Qui parraine le programme ?

Le ministère de la Santé de la Nouvelle-Écosse, les Services de la santé publique, la Commission de la santé de la région centrale, la Commission de la santé de la région Nord, la Commission de la santé de la région Est.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds accorde une aide financière aux projets de promotion de la santé dans la collectivité. Le Fonds de promotion de la santé communautaire a été établi afin d'aider les collectivités à prendre en charge les problèmes locaux en matière de santé et à aborder la question des déterminants de la santé.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif de la Nouvelle-Écosse qui existent depuis au moins quatre mois sont admissibles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités qui visent à : Aider les gens à rester en santé ou à améliorer leur santé; aider les gens à prendre des décisions au sujet de leur santé, en mettant l'accent sur les facteurs qui contribuent à garder les gens en santé (les déterminants de la santé sont le revenu et la situation sociale, le soutien social, l'éducation, l'emploi et les conditions de travail, et le milieu physique). Le financement peut servir à louer des bureaux et à payer les services publics, à louer du matériel, à acheter du matériel audiovisuel, à élaborer des documents pour les programmes offerts, et à payer les salaires.

Quel est le financement maximum offert ?

5 000 \$.

Quelle est la date limite de présentation des demandes ?

Le dernier vendredi du mois de mai. Les fonds sont versés au début de septembre.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Région métropolitaine de Halifax et Hants-Ouest Tél. : (902) 481-5887

Cap- Breton et le comté de Victoria Tél. : (902) 563-2400

Ctés d'Antigonish, Richmond, Inverness et Guysborough Tél. : (902) 863-2743

Ctés de Colchester, Cumberland, Pictou et Hants-Est Tél. : (902) 893-5820

Nouvelle-Écosse : La Brigade jeunesse pour la conservation de l'environnement

Qui parraine le programme ?

Le ministère de l'Environnement et du travail de la Nouvelle-Écosse, Carrefour canadien international et le gouvernement de Sainte-Lucie.

Quel est le but du programme ?

Le programme s'adresse aux jeunes de 21 à 24 ans de la Nouvelle-Écosse et de Sainte-Lucie. Dans le cadre de ce programme d'une durée de cinq mois et demi, les jeunes ont la chance de travailler à la réalisation de projets environnementaux. La première étape du programme se déroule en Nouvelle-Écosse où les participants se joignent à une équipe de la Brigade jeunesse. Durant la seconde étape, ils participent à des projets environnementaux à Sainte-Lucie où les projets sont mis sur pied par le gouvernement de l'endroit.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les jeunes de 21 à 24 ans de la Nouvelle-Écosse.

Quelles sont les activités admissibles ?

Seuls les jeunes intéressés à travailler à des projets environnementaux en Nouvelle-Écosse et à Sainte-Lucie sont admissibles. Le programme n'accorde pas de financement pour des activités particulières.

Quel est le financement maximum offert ?

Le programme versera à chaque participant une allocation hebdomadaire. Tous les frais de déplacement et d'hébergement sont payés et les participants qui complètent le programme recevront une rétribution. Les familles d'accueil reçoivent une contribution financière pour couvrir les dépenses relatives à l'accueil des participants.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Février. Une promotion du programme et une annonce de recrutement sont diffusées en janvier dans les journaux et les centres d'emploi pour étudiants. Pour faire une demande, vous devez envoyer votre curriculum vitae et une lettre d'accompagnement au bureau de la Brigade jeunesse ou au bureau régional de l'Atlantique du Carrefour canadien international. La lettre doit expliquer vos attentes par rapport au programme et ce que vous croyez pouvoir apporter au programme.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Brigade jeunesse pour la conservation de l'environnement en Nouvelle-Écosse
Ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse
Heather McLean, coordonnatrice de la Brigade jeunesse
5151, chemin Terminal, C.P. 2107
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3B7
Tél. : (902) 424-4924; Téléc. : (902) 424-3571
Courriel : nsycc@gov.ns.ca
Site Internet : <http://www.gov.ns.ca/envi/dept/ess/ycc/>

Carrefour canadien international
Wayne McGill, directeur régional
1657, rue Barrington, bureau 330, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2A1
Tél. : (902) 422-2933; Téléc. : (902) 423-0579
Courriel : cci-east@chebucto.ns.ca
Site Internet : <http://www.crossroads-carrefour.ca>

Nouvelle-Écosse : La Brigade jeunesse pour la conservation de l'environnement – Programme d'été ordinaire

Qui parraine le programme ?

Le ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse.

Quel est le but du programme ?

La Brigade jeunesse offre aux jeunes Néo-Écossais de 17 à 24 ans la chance de recevoir une formation et de travailler à des projets communautaires de protection et de mise en valeur de l'environnement. Les groupes qui prévoient réaliser des projets écologiques dans leur communauté peuvent s'adresser à la Brigade jeunesse pour obtenir de l'aide en matière de frais de main-d'œuvre. Ces projets doivent donner l'occasion aux jeunes participants de se développer et de s'épanouir, et ils doivent procurer un avantage durable tant pour la communauté que pour l'environnement. Les responsables du projet sont tenus de verser le quart des salaires exigés et ils doivent fournir le matériel, l'équipement et le transport. La Brigade jeunesse fournira un soutien minimal en transport et fournitures.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les ministères, les municipalités, l'industrie et les organismes bénévoles de la Nouvelle-Écosse sont admissibles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme finance des projets dans l'un des domaines suivants (qui peuvent varier d'année en année) : Gestion des bassins hydrographiques; gestion des déchets; changements climatiques; prévention de la pollution; éducation et interprétation en environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Le programme finance 75 % des frais de main-d'œuvre d'une équipe de deux, trois ou quatre membres de la Brigade jeunesse, ainsi qu'un soutien minimal en transport et fournitures. La Brigade jeunesse donne des cours de premiers soins et de la formation connexe.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 28 février de chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

La Brigade jeunesse pour la conservation de l'environnement en Nouvelle-Écosse
Ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse
Heather McLean, coordinatrice des programmes
5151, chemin Terminal, C.P. 2107
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3B7
Tél. : (902) 424-4924
Télec. : (902) 424-3571
Courriel : nsycc@gov.ns.ca
Site Internet : <http://www.gov.ns.ca/envi/dept/ess/ycc>

Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador : Programme de leadership environnemental

Qui parraine le programme ?

La Brigade jeunesse pour la conservation de l'environnement de la Nouvelle-Écosse, le Corps de conservation de Terre-Neuve et du Labrador, Jeunesse Canada Monde, le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – campus de Miramichi, et le Taller Internacional de Servicios de Costa Rica.

Quel est le but du programme ?

Le but principal du Programme est de faire comprendre le principe selon lequel les questions sociales et environnementales dépassent les frontières géographiques, et que les gens doivent travailler ensemble afin de créer et de maintenir un environnement sain à l'échelle mondiale. Dans le cadre du programme, les jeunes ont la chance de mettre à profit, tant au Canada qu'au Costa Rica, leurs connaissances, leur expérience et leurs aptitudes face à l'environnement. La première étape du programme (de 7 à 8 semaines) consiste en un séjour au Costa Rica où les jeunes participent à des ateliers sur l'environnement et le développement. Ils travaillent également à des projets environnementaux. Durant la deuxième étape du programme (de 8 à 9 semaines), les jeunes reviennent en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick ou à Terre-Neuve ou au Labrador. Chaque participant a la possibilité de mettre à profit, dans sa collectivité, les compétences acquises au Costa Rica en se joignant à une équipe locale qui travaille à un projet environnemental.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les jeunes de 21 à 24 ans de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et du Labrador, et les étudiants inscrits au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – campus de Miramichi.

Quelles sont les activités admissibles ?

Seuls les étudiants intéressés à travailler à des projets environnementaux dans leur province de résidence et au Costa Rica sont admissibles. Les projets particuliers ne sont pas financés.

Quel est le financement maximum offert ?

Chaque participant recevra une allocation hebdomadaire durant son séjour au Costa Rica et au Canada. Les frais de déplacement et d'hébergement au Costa Rica sont payés et à la fin du programme, chaque participant recevra une rétribution. Les familles d'accueil reçoivent une contribution financière pour couvrir les dépenses relatives à la nourriture et à l'hébergement des participants au programme d'échange.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Février. Une annonce de recrutement est diffusée en janvier dans les journaux et dans les centres d'emploi pour étudiants. Pour faire une demande, envoyez votre curriculum vitae et une lettre d'accompagnement au bureau de la Brigade jeunesse de votre province. Expliquez dans votre lettre ce que le programme vous apportera et ce que vous apporterez au programme.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Brigade jeunesse pour la conservation de l'Environnement de la N.-É.

Ministère de l'Environnement et du Travail

Heather McLean, coordinatrice des programmes

5151, chemin Terminal, C.P. 2107

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3B7

Tél. : (902) 424-4924 Téléc. : (902) 424-3571

Courriel : nsycc@gov.ns.ca

Site Internet : <http://www.gov.ns.ca/envi/dept/ess/ycc>

Corps de conservation de Terre-Neuve et du Labrador
267, rue Duckworth

Saint-Jean (Terre-Neuve) A1C 1G9

Tél. : (709) 729-7265 Téléc. : (709) 729-7270

Courriel : contact@conservationcorps.nf.ca

Site Internet : <http://www.conservationcorps.nf.ca>

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
80, avenue University C.P. 1053

Miramichi (N.-B.) E1N 3W4

Tél. : (506) 778-6013 Téléc. : (506) 778-6690

Courriel : doland@nbnet.nb.ca

Site Internet : <http://www.miramichi.nbcc.nb.ca>

Nouvelle-Écosse : Programme de surveillance des rivières

Qui parraine le programme ?

Le ministère de l'Agriculture et des Pêches de la Nouvelle-Écosse.

Quel est le but du programme ?

Ce programme communautaire vise à sensibiliser les bénévoles à l'importance de l'habitat et des ressources halieutiques, ainsi qu'à encourager les bénévoles à observer, noter et signaler toute infraction environnementale. Le programme de surveillance des rivières est surtout intéressé aux activités menées sur l'ensemble du bassin hydrographique, y compris les lacs, les rivières, les cours d'eau, les étangs, les zones riveraines et les estuaires. Les agents du programme assurent la communication régulière entre le gouvernement et le grand public, ainsi que la protection de l'habitat aquatique et la promotion de la pêche sportive. Le programme accorde une importance particulière à la relation entre la communauté et le bassin hydrographique en encourageant les pêcheurs à la ligne, les propriétaires terriens, les entreprises et toutes les autres personnes concernées à prendre part aux efforts déployés pour protéger le poisson, l'habitat et l'environnement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif, les groupes intéressés à la pêche à la ligne, à la faune et la flore ou à l'environnement, ou les personnes intéressées à participer au programme.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités qui visent à protéger les habitats aquatiques et/ou les populations de poissons dans les eaux intérieures par une plus grande sensibilisation des personnes concernées. Les travaux doivent faire appel à une main-d'œuvre bénévole et les intéressés doivent s'engager à assurer le développement du Programme de surveillance des rivières dans leur région.

Quel est le financement maximum offert ?

La contribution du programme se limite au coût du matériel et à des services professionnels. Le montant peut varier et le financement provient de l'Entente Canada–Nouvelle-Écosse sur le développement économique.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

On encourage les groupes à communiquer avec le ministère de l'Agriculture et des Pêches de la Nouvelle-Écosse avant de présenter une demande.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Programme de surveillance des rivières
Ministère de l'agriculture et des Pêches de la N.-É.
C.P. 700
Pictou (Nouvelle-Écosse) B0K 1H0
Tél. : (902) 485-5056
Télé. : (902) 485-4014

Objectif emplois d'été pour étudiants (OEÉE)

Qui parraine le programme ?

Développement des ressources humaines du Canada (DRHC).

Quel est le but du programme ?

Le programme aide à créer des possibilités d'emploi d'été pour les étudiants du secondaire et du post-secondaire. Programme de partenariat avec des groupes sans but lucratif et du secteur privé, l'Objectif emplois d'été pour les étudiants aide les élèves à se trouver un emploi d'été par des subventions salariales aux employeurs, par des prêts sans intérêt pour les étudiants et par des activités de promotion et d'information. Les divers volets d'OEÉE sont :

Placement carrière-été — subventions salariales aux employeurs des secteurs privé et public et aux organismes à but non lucratif qui créent des emplois d'été basés sur les carrières à l'intention des étudiants.

Prêts aux étudiants entrepreneurs — prêts sans intérêts jusqu'à 3 000 \$ aux étudiants qui désirent fonder leur propre entreprise d'été. On leur offre du counselling professionnel, des séminaires et des ateliers qui les initient au monde des affaires.

Partenaires pour l'emploi d'été — une initiative conjointe du gouvernement du Canada et des associations d'affaires afin de promouvoir l'embauche des étudiants au sein des diverses communautés en fournissant des subventions salariales aux employeurs qui créent des emplois d'été pour des élèves du secondaire et du post-secondaire.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les entreprises, les organismes (y compris les associations d'employeurs, les associations professionnelles, de travailleurs et les organismes à but non lucratif), les établissements de santé publique, les établissements d'enseignement, les conseils de bandes ou de tribus et les municipalités.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités doivent fournir aux élèves une expérience de travail appropriée en fonction de leurs aspirations professionnelles.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Communiquer avec son bureau local de Développement des ressources humaines du Canada. On peut aussi obtenir des renseignements par téléphone au 1-800-935-5555.

Site Internet : <http://www.youth.gc.ca>

Opération grand ménage de la Nouvelle-Écosse

Qui parraine le programme ?

Clean Nova Scotia et la Société First Brands du Canada.

Quel est le but du programme ?

Des groupes ou des particuliers en Nouvelle-Écosse peuvent s'inscrire auprès de Clean Nova Scotia pour faire un « grand ménage » dans leur collectivité. Clean Nova Scotia fournira aux participants le matériel dont ils ont besoin. On suggère les endroits suivants pour le « grand ménage » : les parcs, cours d'écoles ou terrains de jeux; les collectivités dans leur ensemble ou tout espace qui requiert un nettoyage.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes et les particuliers de la Nouvelle-Écosse.

Quel est le financement maximum offert ?

Le matériel nécessaire est fourni : sacs à ordures, sacs de recyclage, affiches, cartes d'entrée de données et guide d'organisation.

Quelles sont les activités admissibles?

Les opérations de nettoyage.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes. Les intéressés sont priés de communiquer avec Clean Nova Scotia pour avoir plus d'information.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Clean Nova Scotia
126, rue Portland
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 1H8
Tél. : (902) 420-3474
Télec. : (902) 424-5334
Courriel : cns@clean.ns.ca
Site Internet : <http://www.clean.ns.ca>

Opération Moosehead de nettoyage des plages dans les Maritimes

Qui parraine le programme ?

Clean Nova Scotia et les brasseries Moosehead.

Quel est le but du programme ?

Des groupes ou des particuliers dans les Maritimes peuvent s'inscrire auprès de leur coordonnateur provincial en vue d'entreprendre le nettoyage d'une plage dans leur localité. Le coordonnateur fournira aux participants le matériel dont ils ont besoin.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes ou les particuliers en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les opérations locales de nettoyage des plages.

Quel est le financement maximum offert ?

Le programme ne fournit pas de financement, mais il fournit le matériel nécessaire au nettoyage, par exemple : sacs à ordures, sacs de recyclage, affiches, cartes d'entrées de donnée et guide organisationnel.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes. Appelez-nous tout simplement pour nous faire part de votre projet.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

En Nouvelle-Écosse :

Clean Nova Scotia
126, rue Portland
Dartmouth (N.-É.) B2Y 1H8
Tél. : (902) 420-3474
Télé. : (902) 424-5334
Courriel : cns@clean.ns.ca
Site Internet : <http://www.clean.ns.ca>

À l'Île-du-Prince-Édouard :

PEI Ocean Protection Association
81, rue Prince
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 4R3
Tél. : (902) 368-7337

Au Nouveau-Brunswick :

ACAP Saint John
76, rue Germain
C.P. 6878, Succ. A
Saint-Jean (N.-B.) E2L 4S3
Tél. : (506) 652-2227 Téléc. : (506) 633-2184
Courriel : acapsj@fundy.net

Oracle Corporation Canada Inc.

Qui parraine le programme ?

Oracle Corporation Canada Inc.

Quel est le but du programme ?

Oracle Corporation Canada Inc. est une filiale à part entière d'Oracle Corporation. L'entreprise accorde du financement dans les secteurs suivants : la recherche médicale, en particulier celle sur le cancer; le SIDA et la neuroscience; la protection des espèces animales menacées; la protection de l'environnement, en particulier l'éducation et la conservation d'espaces naturels importants; l'éducation de la maternelle à la 12^e année, en particulier les mathématiques, les sciences et la technologie.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voir la description ci-dessus.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Les demandes sont étudiées tous les trois mois. Voici le cycle des dates limites :

<i>Date de présentation des demandes</i>	<i>Envoi des dons</i>
---	------------------------------

1 ^{er} mars	fin mai
1 ^{er} juin	fin août
1 ^{er} septembre	fin novembre
1 ^{er} décembre	fin février

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Mme Maria Shakespeare Miles
Programme de dons Oracle Canada
110, boul. Matheson Ouest, bureau 100
Mississauga (Ontario) L5R 3P4
Tél. : (905) 890-8100
Télec. : (905) 890-4030
Site Internet : <http://www.oracle.com/ca-fr/>

PanCanadian Petroleum Ltd.

Qui parraine le programme?

PanCanadian Petroleum Ltd.

Quel est le but du programme?

PanCanadian Petroleum Ltd. est un des plus grands producteurs de pétrole brut conventionnel et de gaz naturel du Canada. PanCanadian a choisi de porter son attention et son appui sur quatre domaines : communauté et famille, environnement, emploi et éducation ainsi que créativité et éducation.

Qui peut bénéficier du programme?

Les organismes à but non lucratif.

Quelles sont les activités admissibles?

Dans le domaine de l'environnement, l'entreprise est très engagée dans des projets communautaires de la base qui ont un impact dans les régions où elle exerce des activités.

Quel est le financement maximum offert?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Le Comité des investissements dans les communautés prend ses décisions tous les deux mois pour les dons et les commandites de la Société.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Charline Boudreau
Directrice, Investissements dans les communautés
Tél. : (403) 716-4008

Toutes les demandes peuvent être postées ou télécopiées à l'attention d'Investissements dans les communautés

a/s PanCanadian Petroleum Ltd.

150, 9^e avenue SO

Case postale 2850

Calgary (Alberta) T2P 2S5

Tél. : (403) 290-2000

Télec. : (403) 716-4000

Courriel : corporate_giving@pcp.ca

Site Web : <http://www.pancanadian.ca>

Partenariat rural canadien – l'Initiative des projets pilotes

Qui parraine le programme ?

Le Secrétariat rural, Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Quel est le but du programme ?

Le programme appuie les Canadiens et les Canadiennes vivant en milieu rural à trouver des réponses créatives et collectives qui favorisent un développement communautaire fort et durable dans les régions rurales et éloignées.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les résidents de ces régions, les regroupements locaux, municipaux, provinciaux ou nationaux d'intervenants, les associations de développement communautaire, ou les organismes ruraux à but non lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les propositions doivent être novatrices, faire la preuve de leur incidence à l'échelle locale, aller de pair avec les priorités gouvernementales, procéder d'une approche multipartite qui comprend un système à contributions partagées, et enfin faire la preuve que l'un ou plusieurs des 11 domaines prioritaires en milieu rural sont pris en considération.

Quel est le financement maximum offert ?

Un octroi de 3 millions de dollars par année est disponible pour appuyer les projets pilotes du PRC pour les deux prochaines années financières (2000-2001 et 2001-2002). L'aide financière est normalement offerte jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par projet ou un tiers des coûts du projet, le montant le moins élevé étant retenu.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Fin de l'hiver, début du printemps.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Directeur des projets pilotes du PRC, Secrétariat rural
Bâtiment 74, Ferme expérimentale
960, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C6
Tél. : (613) 759-7041
Télec. : (613) 759-1204
Courriel : rs@em.agr.ca
Site Web : <http://www.rural.gc.ca>

Pew Charitable Trusts

Qui parraine le programme ?

Pew Charitable Trusts.

Quel est le but du programme ?

Le Pew Charitable Trusts apporte un soutien aux projets dans les secteurs suivants : éducation, environnement, santé et services aux personnes, politique générale et religion.

Qui peut bénéficier du programme ?

La plupart des projets voient le jour à l'initiative du personnel, veuillez donc communiquer avec lui par courriel avant de présenter une demande. Seuls les organismes sans but lucratif et exonérés d'impôt sont admissibles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme Environnement vise à favoriser des politiques et des pratiques qui protègent l'atmosphère mondiale et conservent des écosystèmes forestier et marin en santé. Voici les objectifs du programme Environnement : **Réchauffement de la planète et changement climatique** — réduire les émissions de gaz carbonique et autres gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement de la planète. **Protection des forêts anciennes et des aires sauvages** — protéger les forêts anciennes et les aires sauvages situées sur les terres publiques. **Conservation des ressources marines vivantes** — protéger et restaurer les stocks de poisson et autres ressources marines vivantes. Consulter le site Web pour d'autres lignes directrices sur le programme Environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. Le montant des subventions varie d'un programme à l'autre, mais la moyenne l'année dernière était de 400 000 \$. En général, les subventions moins importantes sont faites dans le cadre de programmes où l'on travaille de près avec des organismes d'action et des organismes populaires; les subventions plus importantes sont accordées dans le cadre de programmes où l'on traite avec des organismes de plus grande envergure, comme les établissements de santé, d'enseignement et de recherche.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Aucunes. Le conseil se réunit quatre fois l'an en mars, juin, septembre et décembre.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

The Pew Charitable Trusts
2005 Market Street, Suite 1700
Philadelphia, PA 19103-7077 USA
Tél. : (215) 575-9050
Courriel : info@pewtrusts.com
Site Web: <http://www.pewtrusts.com>

Programme canadien pour la conservation de la nature

Qui parraine le programme ?

La Société canadienne pour la conservation de la nature.

Quel est le but du programme ?

Elles vise à aider les groupes de conservation locaux à acquérir des aires importantes sur le plan écologique.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Sont admissibles les projets destinés à protéger les terres du patrimoine naturel, soit par l'achat, les donations, les ententes de conservation ou tout autre moyen permettant de protéger ces terres. La priorité est accordée aux terres qui ont une importance nationale ou provinciale et aux habitats des espèces vulnérables, menacées ou en voie de disparition.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. L'aide accordée peut être des conseils techniques, du financement ou des conseils en développement des organisations.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

La Société canadienne pour la conservation de la nature
Région de l'Atlantique
924, rue Prospect, bureau 2
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 2T9
Tél. : (506) 450-6010 ou sans frais au 1-877-231-4400
Télec. : (506) 450-6013
Courriel : atlantic@natureconservancy.ca

Programme d'animation communautaire (PAC) – Région atlantique

Qui parraine le programme ?

Environnement Canada et Santé Canada.

Quel est le but du programme ?

Le PAC vise à renforcer et à soutenir les groupes communautaires du Canada atlantique afin qu'ils puissent cerner et comprendre les problèmes qui présentent un rapport entre la santé humaine et l'environnement, et qu'ils puissent ainsi prendre les mesures nécessaires pour s'attaquer à ces problèmes.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes communautaires sans but lucratif de la région de l'Atlantique qui s'occupent de questions touchant à la fois la santé et l'environnement.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le PAC fournit des services de formation, de facilitation et d'autres ressources aux groupes qui en font la demande. **Formation** – sur des sujets tels que les pesticides, la qualité de l'eau et de l'air, les changements climatiques, et les questions de développement organisationnel comme la collecte de fonds, le marketing et la résolution de conflits. **Facilitation** – les services d'un facilitateur qualifié pour vous aider à animer un atelier ou pour aider votre groupe à concrétiser ses idées par l'entremise d'un exercice de visualisation ou de planification stratégique. **Information** – un assortiment de ressources documentaires telles que des livres et des vidéos traitant de questions de santé et d'environnement ou de sujets reliés au développement du potentiel des groupes comme la formation d'un conseil d'administration.

Quel est le financement maximum offert ?

Afin d'assurer une répartition des ressources du PAC auprès du plus grand nombre de requérants possible, la valeur maximale d'une contribution sera d'environ 2 000 \$ par demande.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Une équipe de direction se réunit une fois par mois pour étudier les demandes qui sont acceptées jusqu'au 15 de chaque mois. Les demandes sont étudiées au cours deux semaines qui suivent.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Annie-France Gravel
16^e étage, Queen Square
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 2N6
Tél. : (902) 426-6806 ou 1-800-663-5755 (sans frais)
Télé. : (902) 426-2062
Courriel : annie-france.gravel@ec.gc.ca
Site Web : http://www.atl.ec.gc.ca/community/cap_f.html

Programme d'expérience de travail pour les jeunes inuits et les jeunes des Premières Nations

Qui parraine le programme?

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC)

Quel est le but du programme?

Le programme finance des propositions soumises par les gouvernements et organismes des Premières Nations et des Inuits pour procurer une expérience de travail encadré aux jeunes décrocheurs scolaires sans emploi, et ce dans les services communautaires, les entreprises communautaires, ou toute autre expérience de travail qui améliorera leur employabilité.

Qui peut bénéficier du programme?

Les organismes et gouvernements des Premières Nations et des Inuits.

Quelles sont les activités admissibles?

Le Programme d'expérience de travail pour les jeunes Inuits et les jeunes des Premières Nations vise à :

- offrir aux jeunes chômeurs un emploi dans un milieu positif, qui leur assurera une précieuse expérience pour leur employabilité à l'avenir;
- offrir à chaque jeune participant sans emploi une occasion de se perfectionner;
- offrir aux jeunes un autre moyen de contribuer à leur collectivité; et
- servir d'outil qui aide les collectivités à progresser vers leurs objectifs en matière de développement communautaire et économique, et de possibilités d'emploi.

Quel est le financement maximum offert?

Ce programme a un budget annuel de 6,5 M\$ en 1999-2000 et 2000-2001.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Prière de communiquer avec votre coordonnateur régional pour les dates limites de présentation des demandes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements?

Affaires indiennes et développement du Nord

Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, Tour Nord

Hull (Québec) K1A 0H4

Tél. : (819) 997-8404

Télec. : (819) 953-3017

Site Web : http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/ys/youth5_f.html

Programme d'information sur le développement (PID)

Qui parraine le programme ?

L'agence canadienne de développement international (ACDI).

Quel est le but du programme ?

Le Programme d'information sur le développement international (PID) a été établi dans le but de sensibiliser le public aux questions entourant le développement international, ainsi qu'à l'importance du rôle des Canadiens dans les pays en voie de développement et les pays en transition.

Qui peut bénéficier du programme ?

Le programme contribue au financement d'activités de communication innovatrices réalisées par des journalistes, des cinéastes, des universités, des organisations non gouvernementales et d'autres organismes dont les projets visent à informer les Canadiens de la contribution inestimable qu'ils apportent dans les pays en voie de développement.

Quelles sont les activités admissibles ?

Sont admissibles les émissions de télévision et de radio; les articles de fond dans les magazines ou les journaux, les expositions; les activités d'échange à l'intention des journalistes; et autres activités de communication. Tous les projets doivent : aborder l'un des enjeux prioritaires du développement international tels que décrits par les Lignes directrices pour la présentation de propositions; mettre un accent particulier sur le rôle du Canada dans les pays en développement et les pays en transition; s'adresser à des auditoires canadiens.

Quel est le financement maximum offert ?

250 000 \$ par projet, mais la plupart des activités feront l'objet d'un financement inférieur à cette somme.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le programme lance une demande de propositions au moins une fois par année. Se renseigner auprès du PID pour en connaître les dates exactes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Programme d'information sur le développement (PID)
Division des communications
Agence canadienne de développement international (ACDI)
200, promenade du Portage
Hull (Québec) K1A 0G4
Tél. : (819) 997-1663 ou 1-800-230-6349 (sans frais)
Télec. : (819) 953-4933
Courriel : pid_dip@acdi-cida.gc.ca
Site Web : <http://www.acdi-cida.gc.ca/pid.htm>

Programme d'investissement communautaire – Chevron Canada Resources

Qui parraine le programme ?

Chevron Canada.

Quel est le but du programme ?

Le Programme d'investissement communautaire de Chevron montre bien le sens de responsabilité sociale de l'entreprise qui accorde des fonds dans des secteurs d'investissement essentiels et non essentiels. L'environnement est la plus grande priorité chez Chevron et il représente un secteur d'investissement essentiel.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Dans le secteur d'investissement essentiel de l'environnement, les activités financées englobent les programmes éducatifs qui mettent l'accent sur la conservation et sur la protection de l'habitat et de la faune.

Quel est le financement maximum offert ?

Les fonds accordés dépendent de chaque projet soumis.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Les demandes devraient être présentées en août pour qu'elles soient étudiées en vue du prochain exercice financier.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Chevron Canada Resources
Communications et Affaires extérieures
500, 5^e Avenue Sud-Ouest
Calgary (Alberta) T2P 0L7
Tél. : (403) 234-5000
Télec. : (403) 234-5746

Programme de conservation des ressources agricoles et environnementales

Qui parraine le programme?

Le ministère de l'Agriculture et de la Foresterie et celui des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Quel est le but du programme?

Le programme de Conservation des ressources agricoles et environnementales (CRAE) est un programme de trois ans (1999-2002) conçu pour aider les producteurs à rendre leurs opérations agricoles plus productives et viables tout en arrivant à se conformer aux nouvelles ou présentes lois de protection de l'environnement. Le programme fournira une aide technique et financière à une grande gamme de projets de conservation sur la ferme.

Qui peut bénéficier du programme?

Tous les propriétaires de terres agricoles peuvent soumettre une demande.

Quelles sont les activités admissibles?

Entreposage des fumiers; conservation des sols; clôtures et irrigation; haies; entreposage des pesticides et des carburants; compostage du bétail mort; gestion des déchets de laiterie.

Quel est le financement maximum offert?

L'aide maximale qui peut être accordée à chacun des demandeurs admissibles au cours de chaque exercice financier est de 30 000 \$. Nous ne prendrons aucun projet pluriannuel en considération. Par contre, les demandeurs pourront être admissibles à des fonds additionnels au cours des années subséquentes du programme.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Nous acceptons à l'heure actuelle les projets pour 2001. Le programme prend fin le 31 mars 2002.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements?

Administrateur du programme CRAE
Ministère de l'Agriculture et de la Foresterie de l'Île-du-Prince-Édouard
Farm Centre, Salle 111
Case postale 2000
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8
Tél. : (902) 894-0340
Sans frais : 1-800-959-8929
Télec. : (902) 368-5729

Programme de dons de charité Good Neighbour

Qui parraine le programme ?

Nova Scotia Power.

Quel est le but du programme ?

Nous avons créé notre fonds de contributions communautaires pour répondre aux besoins de nos clients et de nos employés, en portant une attention particulière aux secteurs de la jeunesse, de la sécurité, de l'environnement et de la communauté.

Qui peut bénéficier du programme ?

Tout organisme privé, sans but lucratif et établi en Nouvelle-Écosse.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme finance des activités liées à la jeunesse et à la sécurité, à l'éducation, à l'environnement de même que des activités d'intérêt pour la collectivité.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Une fois qu'une demande est présentée, l'entreprise vous répondra dans les deux semaines.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Kendra Power
Agent de communications
Nova Scotia Power Inc.
C.P. 910
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2W5
Tél. : (902) 428-6221
Télec. : (902) 428-6110
Courriel : kendra.power@nspower.ca
Site Web : <http://www.nspower.ca>

Programme de financement de la Fédération canadienne de la faune

Qui parraine le programme ?

La Fédération canadienne de la faune (FCF) et la Fondation de la FCF.

Quel est le but du programme ?

Fournir des fonds afin de promouvoir l'habitat faunique et l'utilisation prudente des ressources fauniques au Canada. La Fédération accorde des prêts remboursables, ainsi que le financement partiel de projets menés en collaboration avec d'autres partenaires.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif et les particuliers. Les organismes gouvernementaux et les sociétés d'État peuvent également présenter une demande, mais ils n'auront pas la priorité.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les études scientifiques ou autres projets de recherche portant sur l'habitat faunique. Les activités de conservation comme la réinsertion d'espèces menacées de disparition. Les programmes d'initiation au respect de la nature.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. En moyenne, quelques milliers de dollars.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Pour obtenir des précisions, communiquez avec la Fédération canadienne de la faune.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Jan Delman
Fédération canadienne de la faune
350, promenade Cowpland
Kanata (Ontario) K2M 2W1
Tél. : (613) 599-9594 ou sans frais au 1-800-563-9453
Télec. : (613) 599-4428
Courriel : info@cwf-fcf.org
Site Web : <http://www.cwf-fcf.org>

Programme de financement de la Fondation de charité George Cedric Metcalf

Qui parraine le programme ?

La Fondation de charité George Cedric Metcalf.

Quel est le but du programme ?

Financer des projets très variés au Canada, notamment dans les domaines suivants : environnement, faune, services sociaux, éducation, développement international, arts et culture. La Fondation reçoit de nombreuses demandes de tous les coins du Canada et toutes sont prises en considération.

Qui peut bénéficier du programme ?

Seuls les organismes de charité enregistrés peuvent faire une demande.

Quelles sont les activités admissibles ?

Ne sont pas subventionnées les demandes individuelles de bourses d'études ou d'aide aux étudiants, ou les demandes d'aide financière pour des conférences, des ateliers, la production de films ou vidéos, la publication de livres, articles ou thèses, ou la promotion d'enseignements religieux. L'aide financière n'est pas accordée pour des fonds d'urgence ou le financement de déficit.

Quel est le financement maximum offert ?

Il n'y a pas de limite fixe. L'aide accordée va de 1000 \$ à 100 000 \$. La moyenne est d'environ 20 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes doivent être envoyées avant le 1^{er} avril et le 15 septembre de chaque année, pour que le conseil consultatif puisse les examiner à ses réunions semestrielles. Il n'y a pas de formulaire de demande; il suffit d'envoyer une proposition écrite. La Fondation a toutefois besoin de certains renseignements précis et l'on conseille aux groupes intéressés de communiquer avec la Fondation pour s'assurer que leur proposition contient les renseignements voulus.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Betty Emperatori, coordinatrice
Fondation de charité George Cedric Metcalf
105, chemin Avenue
Toronto (Ontario) M5R 2J1
Tél. : (416) 926-0366
Télec. : (416) 926-0370

Programme de naturalisation des cours d'écoles – Boîte à outils

Qui parraine le programme ?

Evergreen.

Quel est le but du programme ?

Evergreen offre un large éventail de ressources aux initiatives de naturalisation des cours d'écoles. Le Programme de naturalisation des cours d'écoles vise à aider les écoles à transformer les aires asphaltées et les espaces verts en secteurs éducatifs par la plantation d'arbres, d'arbustes et de fleurs sauvages et la création de prés, d'étangs et de terres humides.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les écoles élémentaires de l'ensemble du Canada.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les initiatives de naturalisation des cours d'écoles.

Quel est le financement maximum offert ?

Aucun. Seuls sont offerts le matériel et les services suivants : des ateliers et des conférences; un guide sur la naturalisation des cours d'écoles; un bulletin; des vidéos et un site Web. Toutes ces ressources visent à aider les écoles à élaborer et à mettre en œuvre leur programme de naturalisation.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date fixe. Appelez tout simplement la Fondation pour lui faire part de votre projet.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Evergreen
355, rue Adélaïde Ouest, 5^e étage
Toronto (Ontario) M5V 1S2
Tél. : (416) 596-1495
Télec. : (416) 596-1443
Site Web : <http://www.evergreen.ca>

Programme de naturalisation des cours d'écoles Toyota/Evergreen

Qui parraine le programme ?

Evergreen.

Quel est le but du programme ?

Le programme de naturalisation des cours d'écoles vise à aider les écoles à transformer une partie de leur terrain asphalté et de leurs espaces verts en une ressource éducative en y plantant des essences indigènes d'arbres, d'arbustes et de fleurs sauvages, et en créant des prés, des étangs et des terres humides.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les écoles partout au Canada. Veuillez nous téléphoner ou visiter le site Web pour obtenir des détails.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets de restauration de l'état naturel des cours d'écoles.

Quel est le financement maximum offert ?

Le programme Toyota Evergreen de naturalisation des cours d'écoles de 2001 accorde des subventions pouvant aller jusqu'à 500 \$ aux écoles partout au Canada. Les fonds doivent servir à acheter des espèces indigènes d'arbres, d'arbustes et de fleurs sauvages. Les critères d'admissibilité sont les suivants : démontrer la participation des élèves à la planification, à l'élaboration et à la réalisation du programme; démontrer la participation de la collectivité au programme; utiliser des arbres, arbustes et fleurs sauvages indigènes dans le processus de restauration de l'état naturel; et intégrer l'activité dans le programme d'études de l'école.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Consulter le site Web pour les dates limites. Pour obtenir un formulaire de demande, s'adresser à Evergreen à l'adresse ci-dessous.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Evergreen
355, rue Adelaide Ouest, 5^e étage
Toronto (Ontario) M5V 1S2
Tél. : (416) 596-1495
Télec. : (416) 596-1443
Courriel : info@evergreen.ca
Site Web : <http://www.evergreen.ca>

Programme de partenariats de recherche sur les forêts

Qui parraine le programme?

Le Service canadien des forêts (SCF), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

Quel est le but du programme?

Les grands objectifs du programme sont de promouvoir le développement viable des forêts, de l'industrie forestière et des communautés qui dépendent de la forêt. On désire que la recherche aide à l'intégration de valeurs environnementales, sociales et économiques tout en permettant aux intéressés de mieux comprendre la complexité de l'écosystème et l'importance de cette précieuse ressource naturelle.

Qui peut bénéficier du programme?

Les trois partenaires financeront la recherche universitaire qui comprend la coopération avec des entreprises établies au Canada, l'industrie forestière, les organismes provinciaux et territoriaux, les organismes forestiers ou autres associations du secteur privé, les organismes autochtones, les organismes non gouvernementaux et les groupes environnementaux.

Quelles sont les activités admissibles?

SCF, CRSNG et CRSH fourniront ensemble des fonds pour des recherches universitaires relatives à la foresterie qui comportent la coopération avec des usagers des résultats qui soient canadiens et non universitaire, à la fois des secteurs public et privé.

Quel est le financement maximum offert?

Les projets sont financés selon la formule du financement en contrepartie; SCF / CRSNG / CRSH pourront fournir un maximum de deux dollars pour chaque dollar investi par le ou les organismes de soutien. Le programme n'égalera pas nécessairement la contribution des partenaires; pour que la participation externe totale soit admissible au financement en contrepartie, au moins 50 pour cent des fonds doivent provenir d'organismes à but lucratif établis au Canada.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements?

Robert Therrien
Agent de programme
Programme de partenariats de recherche SCF / CRSNG / CRSH
CRSNG
350, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 1H5
Tél. : (613) 996-5924
Télec. : (613) 992-5337
Courriel : robert.therrien@nserc.ca
Site Web : www.nserc.ca

Programme de subvention du Conseil de l'environnement marin du golfe du Maine

Qui parraine le programme ?

Le Gulf of Maine Council on the Marine Environment (GOMC). Le programme de subvention est rendu possible grâce à des crédits octroyés par le Congrès américain et administrés par l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère des États-Unis.

Quel est le but du programme ?

Le GOMC fournit une aide financière aux organismes non gouvernementaux dans l'ensemble du bassin hydrographique du golfe du Maine afin d'appuyer les activités qui favorisent les buts et les objectifs du Conseil.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes non gouvernementaux œuvrant dans les limites du bassin hydrographique du golfe du Maine.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement est accordé aux activités qui s'inscrivent au volet technique ou éducatif, ou les deux, de l'un ou de plusieurs des cinq domaines prioritaires cernés par le Conseil. Ces domaines prioritaires sont : (1) restaurer l'habitat des mollusques et crustacés; (2) favoriser la restauration des ressources halieutiques, particulièrement le poisson de fond; (3) déterminer l'incidence sur l'écosystème et la santé publique des toxines présentes dans la chaîne alimentaire marine; (4) réduire les débris marin; (5) protéger et restaurer les habitats côtiers de grande importance pour la région.

Quel est le financement maximum offert ?

La contribution maximale est de 10 000 \$ US. Les organismes doivent fournir une contribution de contrepartie d'au moins un tiers de la valeur totale du projet, soit en espèces ou en nature.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le GOMC espère recevoir une subvention pour ce programme à chaque année. Prière de communiquer avec le Conseil pour obtenir de plus amples renseignements.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Michele L. Tremblay, directrice du programme
Gulf of Maine Council
P.O. Box 3019, Bosoawen, New Hampshire, USA 03303
Tél. : (603) 796-2615
Télé. : (603) 796-2600
Courriel : mtrembla@tds.net
Site Web : <http://www.gulfofmaine.org>

Programme des jeunes environnementalistes

Qui parraine le programme ?

Le ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement de l'Î.-P.-É.

Quel est le but du programme ?

Le programme est conçu pour apporter de véritables contributions sur le plan de l'environnement en fournissant aux étudiants du niveau secondaire et universitaire une formation sur la protection et la mise en valeur de l'environnement. Les étudiants sont affectés à une équipe chargée d'exécuter des projets environnementaux de courte durée dans leur région. La semaine de travail est généralement composée de quatre jours de travail et d'une journée d'activités éducatives.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes environnementaux, les municipalités et les organismes provinciaux de l'Î.-P.-É.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités qui bénéficient à la collectivité sur le plan environnemental et qui fournissent aux jeunes une bonne expérience de travail et d'apprentissage en matière d'environnement, par exemple : mise en valeur de l'habitat du poisson et de la faune; lutte contre l'érosion des sols; protection et la mise en valeur des lieux naturels; gestion des déchets solides (nettoyage de parcs, de plages et de bordure des routes); activités d'éducation et de sensibilisation aux questions environnementales (le recyclage, le compostage, etc.).

Quel est le financement maximum offert ?

Les demandes sont en vue d'obtenir la main-d'œuvre des étudiants et non du financement.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Entre la mi-juin et la fin de juin de chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Programme des jeunes environnementalistes

Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement de l'Î.-P.-É.

C.P. 2000

Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8

Tél. : (902) 368-5000 Téléc. : (902) 368-5830

Courriel : yep@gov.pe.ca

Site Web : <http://www.gov.pe.ca/yep/>

Programme des Prix communautaires de l'environnement Canadian Tire

Qui parraine le programme?

La société Canadian Tire Ltd.

Quel est le but du programme?

Le programme des Prix communautaires de l'environnement Canadian Tire finance les projets communautaires qui apportent une contribution positive importante à l'amélioration de l'environnement dans les collectivités canadiennes où se trouvent des magasins Canadian Tire.

Qui peut bénéficier du programme?

Les employés des magasins associés Canadian Tire parrainent les mises en nomination soumises par les organismes à but non lucratif qu'ils appuient.

Quelles sont les activités admissibles?

Les projets qui restaurent, protègent ou préservent l'environnement canadien, qui font la promotion d'un intérêt dynamique pour la protection de l'environnement et qui engagent la communauté locale.

Quel est le financement maximum offert?

Jusqu'à 1 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Le 31 mars.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements?

Pour d'autres renseignements au sujet du programme, prière de communiquer avec :

Jennifer Sexton

Directrice des relations publiques

Tél. : (416) 480-3690

Courriel : jsexton@cantire.com

Programme des Prix environnementaux de Terre-Neuve et du Labrador

Qui parraine le programme?

Le ministère de l'Environnement et du Travail de Terre-Neuve.

Quel est le but du programme?

On a instauré le programme des Prix environnementaux de Terre-Neuve et du Labrador en partenariat avec les Instituts féminins et le ministère de l'Environnement et du Travail de Terre-Neuve et du Labrador afin de sensibiliser le public aux actions environnementales proactives entreprises par des Terre-Neuviens et des Labradoriens.

Qui peut bénéficier du programme?

Les groupes à but non lucratif, les groupes communautaires, les organismes, les particuliers, les enseignants et les conseils municipaux.

Quelles sont les activités admissibles?

Les projets axés sur l'environnement recevront notre attention.

Quel est le financement maximum offert?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Les formulaires de mise en nomination sont disponibles et doivent nous parvenir avant le 5 mai.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements?

Le programme des Prix environnementaux de Terre-Neuve et du Labrador
Institut féminin de Terre-Neuve et du Labrador
Case postale 1854
St. John's (T.-N.) A1C 5P9
Tél. : (709) 753-8780
Télec. : (709) 729-1930
Site Web : <http://www.gov.nf.ca/env/Env/default.asp>

Programme École bleue

Qui parraine le programme ?

La Fédération canadienne de la faune.

Quel est le but du programme ?

Établi en 1998 à l'occasion du lancement de l'Année internationale de l'Océan, ce programme encourage les élèves à prendre part à des activités éducatives organisées dans le but de sensibiliser les jeunes à l'importance et à l'état des océans du globe. Le programme sera en vigueur jusqu'en l'an 2003. Les écoles peuvent contribuer à la sauvegarde des océans en s'inscrivant au programme École bleue, pour ensuite élaborer et exécuter un «programme d'action global pour la promotion des océans». À chaque année, lorsque vous enverrez un rapport de vos activités, votre école recevra un médaillon pour souligner son engagement à l'égard des océans.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les classes d'élèves, de la maternelle au secondaire, ou les écoles entières peuvent s'inscrire au programme. Les regroupements de jeunes comme les Scouts, les Guides ou les Clubs 4-H sont également admissibles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les travaux d'amélioration le long d'un lac, d'une rivière ou d'un ruisseau; les travaux d'amélioration du littoral côtier (le long de la mer); la restauration des terres humides; la restauration des zones ripariennes.

Quel est le financement maximum offert ?

Il est possible d'obtenir du financement pour faire démarrer votre projet. Cependant, votre école doit être inscrite au programme École bleue. Le financement maximum est de 200 \$ par classe et 500 \$ par école. Des fonds sont disponibles pour l'achat de l'équipement nécessaire, par exemple : arbres et plantes indigènes, semence, matériel, bois de charpente, et affiches. Les outils à main ordinaires et les vêtements ne sont pas admissibles. Les projets à long terme peuvent faire l'objet d'une demande de financement chaque année.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les écoles peuvent s'inscrire au programme en tout temps. Communiquez à l'adresse apparaissant ci-après pour de plus amples renseignements. Le comité de sélection du programme se réunit au printemps et à l'automne afin d'évaluer toutes les demandes de financement selon un système de pointage. On tient compte en particulier de l'âge et du nombre d'élèves participant au projet, de sa complexité, et de l'appui dont il bénéficie de la part des bénévoles et de la communauté.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Luba Mycio-Mommers ou Carole Wheatley
Le Programme École bleue, Fédération canadienne de la faune
350, promenade Cowpland
Kanata (Ontario) K2M 2W1
Tél. : (613) 599-9594 ou le numéro sans frais 1-800-563-9453
Télec. : (613) 599-4428
Courriel : info@cwf-fcf.org
Site Internet : <http://www.cwf-fcf.org>

Programme en environnement et en développement durable (PEDD)

Qui parraine le programme ?

L'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Quel est le but du programme ?

Le PEDD cherche à encourager et à appuyer les organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) du Canada dans la création de partenariats et le partage de leurs connaissances et de leur expérience avec des organismes semblables dans les pays en voie de développement. Les échanges se font par la mise en œuvre de projets de développement à caractère environnemental qui contribuent aux priorités canadiennes en matière de développement. Le PEDD est coordonné par le Programme de bourses, de l'environnement et d'échanges de la Direction générale du partenariat canadien de l'ACDI.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les ONGE canadiennes, individuellement ou sous forme de réseau ou de coalition. L'ONGE canadienne doit travailler en partenariat avec un groupe non gouvernemental semblable dans un pays en voie de développement. Le partenaire canadien doit être enregistré à titre d'organisme sans but lucratif et œuvrer depuis au moins deux ans dans le secteur international.

Quelles sont les activités admissibles ?

Sont admissibles les projets environnementaux dans les pays en voie de développement qui favorisent la protection, la conservation, l'éducation, la défense, l'évaluation ainsi que les changements législatifs et réglementaires. Par exemple : les programmes de prévention ou de réduction de la pollution et les programmes de gestion des déchets; les programmes de purification ou de conservation de l'eau; les programmes d'éducation environnementale.

Quel est le financement maximum offert ?

De 10 000 \$ à 15 000 \$ pour les projets d'exploration; 75 000 \$ par année par projet. La plupart des fonds versés par le PEDD doivent être utilisés pour le bénéfice du partenaire de l'hémisphère sud. Pour le financement des activités de base, l'aide accordée est de 300 000 \$ sur une période de trois ans.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les mois de mai et de décembre chaque année. Les demandes d'admissibilité sont acceptées toute l'année. Les ONGE doivent être jugées admissibles au financement avant de pouvoir soumettre un projet. Demandez le guide du requérant intitulé *Programme en environnement et en développement durable; Critères et lignes directrices*.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Kathryn Zimmer, PEDD, Programme de la coopération institutionnelle (DCI)
Agence canadienne de développement international (ACDI)
200, promenade du Portage, Hull (Québec) K1A 0G4
Tél. : (819) 953-6600 ou 1-800-230-6349 (sans frais)
Télec. : (819) 997-0513
Site Web : <http://www.acdi-cida.gc.ca>

Programme environnemental de la Fondation EJLB

Qui parraine le programme ?

La Fondation EJLB.

Quel est le but du programme ?

La protection de l'environnement axée principalement sur :

- l'acquisition et la préservation, à travers le Canada, de sites naturels de valeur écologique exceptionnelle ou d'importance au paysage urbain, et
- la recherche scientifique environnementale effectuée dans des universités canadiennes ou dans des centres de recherche affiliés. La Fondation appuie également, selon leur mérite respectif, une gamme d'initiatives environnementales.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés canadiens.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voir la description ci-haut.

Quel est le financement maximum offert ?

Les subventions varient de 500 \$ à 350 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date précise. Dans le cas des projets environnementaux, les organismes intéressés sont invités à écrire à la Fondation EJLB pour lui donner un aperçu de l'organisme, une courte description du projet proposé, le montant demandé et leur numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Robert Alain, directeur administratif
Fondation EJLB
1350, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1050
Montréal (Québec) H3G 1J1
Tél. : (514) 843-5112
Télec. : (514) 843-4080
Site Web : <http://www.ejlb.qc.ca/html/index.html>

Programme incitatif pour la commercialisation des déchets solides

Qui parraine le programme ?

Le Fonds de la Commission de récupération des ressources (FCRR).

Quel est le but du programme ?

Ce programme vise à tirer parti des perspectives d'expansion commerciale créées par la Stratégie du Fonds de la Commission de récupération des ressources. Le financement fourni par le Fonds sert à commercialiser de nouveaux produits innovateurs fabriqués en utilisant des composantes du flot de déchets, et il aide à la création d'emplois.

Qui peut bénéficier du programme ?

Ce programme est destiné, mais non restreint, aux particuliers, aux organismes sans but lucratif, aux entreprises, aux associations de gens d'affaires et syndicats professionnels, aux partenariats public-privé, et aux entreprises en participation de la Nouvelle-Écosse.

Quelles sont les activités admissibles ?

Sont admissibles les initiatives qui comprennent des prototypes, des projets pilotes ou des démonstrations de technologie de pointe pour la récupération, la collecte, la transformation, la fabrication, la distribution et l'élimination des déchets solides. Les projets qui visent à créer de nouveaux produits ou services en utilisant les matériaux tirés du flot de déchets solides sont également admissibles au financement.

Quel est le financement maximum offert ?

La contribution maximale du programme est d'au plus 50 % des coûts du projet. Le programme n'accorde pas de fonds pour l'achat de terrain, la dépréciation ou l'achat de véhicules à usage général.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite. Le financement dépend du budget annuel.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Derek R. Firth, CA, contrôleur et secrétaire de direction
La Commission de récupération des ressources
14, rue Court, bureau 305
Truro (Nouvelle-Écosse) B2N 3H7
Tél. : (902) 895-7732
Télec. : (902) 897-3256
Courriel : rrfb@istar.ca
Site Web : <http://www.rrfb.com>

Programme SentierPAQ de Vert l'action

Qui parraine le programme ?

Société Compaq du Canada.

Quel est le but du programme ?

Vert l'action, de concert avec Compaq Canada Inc., a élaboré SentierPAQ, site Web de calibre mondial répertoriant des sentiers municipaux, provinciaux et nationaux au Canada. Le site fournit aux randonneurs et aux développeurs de sentiers un endroit où trouver ressources et soutien en ligne, y compris des fonds de lancement à l'intention de groupes s'occupant de sentiers communautaires au Canada.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les requérants doivent être des regroupements à but non lucratif enregistrés et / ou reconnus et s'occupant de sentiers.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement de sentiers communautaires SentierPAQ donnera la priorité à des projets de sentiers qui font preuve de collaboration entre différents groupes et corporations municipales, qui mettent l'accent sur des activités non motorisées et qui comportent un élément qui renforce la sensibilisation à l'environnement et à un mode de vie actif.

Quel est le financement maximum offert ?

Quatre subventions d'au plus 10 000 \$ seront accordées dans les différentes régions du Canada : le Nord, l'Ouest canadien, le Centre et le Canada atlantique.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Communiquer à l'adresse ci-dessous pour des renseignements sur les dates limites.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

VERT L'ACTION

30, rue Stewart

C. P. 450, Succursale A

Ottawa (Ontario)

K1N 6N5

Tél. : (613) 562-5313

Sans frais : 1-888-822-2848

Télec. : (613) 562-5314

Courriel : info@goforgreen.ca

Site Web : www.goforgreen.ca

Programme VolNet

Qui parraine le programme ?

Le Programme d'aide au réseau du secteur du bénévolat (VolNet) est administré par Industrie Canada.

Quel est le but du programme ?

VolNet vise à aider les organismes bénévoles à avoir plus facilement accès à la technologie de l'information, à améliorer leurs compétences dans l'utilisation d'Internet et à leur donner les outils pour ainsi aider les organismes sans but lucratif à jouer un plus grand rôle au sein de la société canadienne. Le programme VolNet fait partie de l'initiative du gouvernement *Un Canada Branché*, qui vise à rendre l'autoroute de l'information accessible à toute la population canadienne.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif dont les revenus sont inférieurs à 500 000 \$ et qui n'ont pas été branchés à Internet au cours des six derniers mois.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les organismes qui veulent participer au programme pourront recevoir les *Services de base VolNet*. Ces derniers comprennent : Des services d'accès à Internet et de soutien technique – un abonnement régulier d'un an au réseau Internet. Le matériel informatique requis pour se brancher à Internet — Industrie Canada paie 50% du coût du matériel, jusqu'à un montant maximum spécifié par VolNet. L'organisme bénéficiaire paie le reste. Un apprentissage de base Internet — une formation de base permettant d'établir une liaison avec Internet et d'utiliser les ressources Internet.

Quel est le financement maximum offert?

Les organismes bénévoles intéressés sont invités à communiquer avec l'organisme d'exécution du VolNet dans leur région. Pour obtenir le nom et les coordonnées de l'organisme d'exécution dans votre région, veuillez voir l'information apparaissant ci-après.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Appelez VolNet en composant sans frais le 1-800 575-9200

Courriel : volnet@ic.gc.ca

Site Web : <http://www.volnet.org>

Propos urbains

Qui parraine le programme ?

La Fondation de la famille Samuel et Saidye Bronfman.

Quel est le but du programme ?

Le programme appuie les projets qui unissent la conservation du patrimoine avec l'aménagement urbain. L'avenir de nos villes repose sur la santé des communautés qui en font partie. Leur succès dépend à son tour de leur capacité d'adopter des mesures d'ensemble et une approche autogestionnaire pour des projets d'aménagement au sein desquels la conservation du patrimoine urbain et du milieu naturel joue un rôle essentiel.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme appuie les groupes communautaires qui s'intéressent à la conservation du patrimoine urbain et dont les activités visent à : Accroître la sensibilisation de la communauté au processus de prise de décision qui influence et apporte des changements à l'environnement urbain; mieux comprendre comment la modification de l'environnement physique et naturel influence le développement social, économique et politique de la communauté et de ses environs; expliquer à la communauté les effets des changements sociaux, économiques et politiques sur l'environnement physique et naturel; renforcer la capacité des résidents afin qu'ils puissent développer et mettre en pratique des politiques de conservation du patrimoine urbain qui permettent d'assurer l'avenir de leur communauté.

Quel est le financement maximum offert ?

Jusqu'à 30 000 \$ par année, pour une période maximale de trois ans.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le programme est offert tous les trois ans. Le prochain appel de propositions commencera à l'automne 2001. Les propositions de projets devraient inclure : une courte lettre contenant une description du projet et de ses objectifs; un plan d'action; un budget détaillé; une liste des autres sources de financement sollicitées ainsi que des renseignements sur la progression de ces demandes de financement; la liste des responsables du projet et leurs qualifications; le numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance de l'un des partenaires du projet.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Gisele Rucker, directrice exécutive adjointe
Fondation de la famille Samuel et Saidye Bronfman
1170, rue Peel, 8^e étage
Montréal (Québec) H3B 4P2
Tél. : (514) 878-5270
Télé. : (514) 878-5293
Site Web : www.bronfmanfoundation.org

ReBOOT Canada

Qui parraine le programme ?

Le programme est financé par la Fondation Webster et par des fonds provenant des frais d'administration recueillis par le programme.

Quel est le but du programme ?

ReBOOT Canada fournit des ordinateurs, des solutions pour la gestion de réseau et un appui technique aux organismes sans but lucratif et aux personnes dont l'accès à la technologie informatique est limité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Une somme modique est réclamée pour chaque ordinateur pour couvrir les frais administratifs. La liste des prix est disponible au site Web de l'organisation à l'adresse suivante : <http://www.reboot.on.ca> ou par télécopieur à (416) 534-6083.

Quel est le financement maximum offert ?

Le nombre de machines est généralement limité à 10 par commande, par organisme.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes peuvent être envoyées en tout temps. Les ordinateurs seront prêts à être envoyés ou ramassés environ deux à quatre semaines suivant l'approbation de la demande.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

ReBOOT Canada
1179A, rue King Ouest, bureau 16
Toronto (Ontario) M6K 3C5
Tél. : (416) 534-6017
Télec. : (416) 534-6083
Courriel : infor@reboot.on.ca
Site Web : <http://www.reboot.on.ca>

Service ÉcoJeunesse (SE)

Qui parraine le programme?

Le Conseil canadien des ressources humaines de l'industrie de l'environnement (CCRHIE).

Quel est le but du programme?

Le Service ÉcoJeunesse (SE) offre des occasions de stage de six à douze mois aux diplômés d'établissements postsecondaires.

Qui peut bénéficier du programme?

Le Service ÉcoJeunesse est ouvert aux citoyens canadiens diplômés d'un établissement postsecondaire, âgés de moins de trente ans, et qui sont soit sous-employés, soit sans emploi et qui désirent acquérir de l'expérience.

Quelles sont les activités admissibles?

Toute personne dont l'emploi est lié à la protection de l'environnement et / ou à la conservation des ressources naturelles et qui a l'intention d'obtenir un emploi dans le secteur de l'environnement. Ce secteur comprend aussi l'éducation environnementale, les initiatives de recherche et d'éducation environnementales, que ce soit au sein d'un organisme environnemental ou non.

Quel est le financement maximum offert?

Programme national : 33 % du salaire brut* jusqu'à concurrence de 8 000 \$; programme international : 40 % du salaire brut* jusqu'à concurrence de 12 000 \$ (selon la durée et le type de projet).

* y compris les charges sociales de l'entreprise (par exemple, assurance-emploi, RPC ou RRQ, assurance-santé, etc.)

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements?

Lyne Pelland
700, 4^e avenue Sud-Ouest
Bureau 1450
Calgary (Alberta) T2P 3J4
Tél. : (403) 233-0748
Télec. : (403) 269-9544
Courriel : lpelland@cchrei.ca
Site Web : <http://www.cchrei.ca>

Services Jeunesse Canada

Qui Parraine le programme?

Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Quel est le but du programme ?

Les programmes visent à offrir une expérience de travail pertinente à des jeunes de 18 à 24 ans en leur donnant l'occasion de mettre à profit et d'améliorer leurs compétences personnelles par le truchement de projets communautaires. L'objectif principal est de permettre aux jeunes de démontrer leur capacité de résoudre des problèmes ainsi que de planifier, d'élaborer et de mettre en œuvre des projets qui profiteront à la collectivité. Les groupes qui planifient de lancer un projet et y voient là une occasion pour des jeunes d'apporter une contribution utile à la société, peuvent demander la participation de jeunes dans leur projet. Chaque projet repose sur la participation de 10 à 20 jeunes sans emploi. Le programme n'est pas axé sur la formation ou l'expérience de travail, mais sur la possibilité pour les jeunes de mettre à profit leurs compétences. Les critères de financement du programme sont assez précis; communiquez avec le centre d'emploi du Canada le plus près de chez vous pour avoir plus de détails.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes non gouvernementaux, les municipalités et les entreprises.

Quelles sont les activités admissibles ?

Des projets peuvent être financés dans ces trois grands secteurs : Le développement communautaire et l'apprentissage, ce qui peut inclure des projets dans les domaines suivants : éducation, sciences et technologie, arts et culture, soins de santé, garde d'enfants, sécurité et prévention des crimes dans les collectivités, services urbains et sociaux.

Le développement durable et l'environnement, ce qui peut inclure des activités dans les domaines de l'environnement et de la conservation : reboisement, lutte contre l'érosion des sols, lutte contre la pollution, recyclage.

Tulu (Trouver sa voie) : des projets visant à encourager et à rehausser l'attitude positive des participants, leur estime de soi, leur autonomie, leur sens des responsabilités, et leur capacité de leadership.

Quel est le financement maximum offert ?

Le programme peut verser jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par participant (jeune travailleur), par année.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les groupes intéressés devraient entrer en contact avec le Centre d'emploi du Canada le plus près de chez eux pour tous les renseignements sur la présentation d'une demande.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Même si les groupes devraient communiquer avec le Centre d'emploi du Canada le plus près de chez eux pour obtenir plus d'information, le coordonnateur régional du programme est :

Paul Johnston

Développement des ressources humaines Canada (DRHC)

Metropolitan Place, C.P.1350, 99, chemin Wyse

Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 4B9

Tél. : (902) 426-6299

Télé. : (902) 426-7090

Société de bienfaisance Canadien Pacifique

Qui parraine le programme?

Les hôtels et villégiatures Canadien Pacifique Inc.

Quel est le but du programme?

La Fondation soutient les organismes qui reflètent les forces de Canadien Pacifique. Les organismes qui demandent des fonds doivent démontrer la création de capacités communautaires qui ne dédoublent pas des services ou des installations existantes.

Qui peut bénéficier du programme?

Les sociétés de bienfaisance reconnues.

Quelles sont les activités admissibles?

Les champs d'intérêt comprennent les arts et la culture, l'éducation, la santé, les hôpitaux, les services sociaux, la jeunesse, les handicapés, le civisme et la communauté ainsi que l'environnement.

Quel est le financement maximum offert?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements?

Brenda Boomer
La Société de bienfaisance Canadien Pacifique
1800, Bankers Hall Est
855, 2^e rue SO
Calgary (Alberta) T2P 4Z5
Tél. : (403) 218-8161
Télec. : (403) 218-8162
Courriel : donations@cp.ca
Site Web : http://www.cp.ca/cp/e/16_cf.htm

Stratégie d'innovation environnementale de l'Île-du-Prince-Édouard

Qui parraine le programme?

Le ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Quel est le but du programme?

La Stratégie d'innovation environnementale offre des capitaux de démarrage pour les projets qui contribuent à l'innovation dans le secteur de l'industrie environnementale ou qui aident à la prévention de la pollution à l'Île-du-Prince-Édouard.

Qui peut bénéficier du programme?

Organismes à but non lucratif, organismes de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles?

Les capitaux de démarrage ne sont disponibles que pour les coûts de lancement de projets qui auront un effet bénéfique durable sur l'innovation environnementale et sur la prévention de la pollution à l'Île-du-Prince-Édouard.

Quel est le financement maximum offert?

Les fonds sont donnés sur la base 50 / 50 jusqu'à concurrence de 3 000 \$ et sont versés lors de la réception d'un rapport de projet final acceptable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements?

Pêches, Aquaculture et Environnement
11, rue Kent, Case postale 2000
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8
Tél. : (902) 368-6664
Télec. : (902) 368-5830
Courriel : djmackinnon@gov.pe.ca

Subventions pour des projets environnementaux

Qui parraine le programme ?

La Mountain Equipment Co-op.

Quel est le but du programme ?

Le programme fournit une aide financière aux groupes environnementaux canadiens qui mènent des activités liées à la conservation de l'environnement et à la protection des milieux sauvages. Le programme vise à aider à préserver l'environnement et à sensibiliser le public à l'importance de respecter l'environnement lors des activités de plein air.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité et les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets qui cadrent dans l'une des catégories suivantes : l'acquisition de terrains à des fins de conservation; les programmes éducatifs et les activités qui font pression en faveur de la protection de l'environnement; les activités qui facilitent l'accès du public et l'utilisation à des fins récréatives des zones naturelles qui ont une grande valeur du point de vue du milieu sauvage et des loisirs pour les membres de la Mountain Equipment Co-op; les projets de recherche dans le domaine de l'environnement; les bourses d'étude. En général, Mountain Equipment Co-op ne finance pas les projets en milieu urbain.

Quel est le financement maximum offert ?

La moyenne des fonds accordés pour l'acquisition de terrains s'élève à 100 000 \$ par année. En général, l'aide financière accordée pour les autres projets va de 2 000 \$ à 10 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les dates limites sont le 31 janvier, le 31 mai et le 30 septembre de chaque année. La décision est habituellement communiquée dans les huit semaines suivant ces dates. Les projets d'acquisition de terrains et les demandes de bourses d'études sont examinés lors de l'appel de janvier.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Christina De Haas, coordinatrice du programme
Mountain Equipment Co-op
149, 4^e avenue Ouest
Vancouver (Colombie-Britannique) V5Y 4A6
Tél. : (604) 707-3343
Télec. : (604) 731-3814
Courriel : cdehaas@mec.ca
Site Web : www.mec.ca

Sur la route du transport durable (SRTD)

Qui parraine le programme?

Transport Canada.

Quel est le but du programme?

Transport Canada a mis sur pied le programme Sur la route du transport durable (SRTD) pour appuyer des projets qui produisent les outils d'éducation, de sensibilisation et d'analyse nécessaires pour que le transport durable devienne réalité.

Qui peut bénéficier du programme?

Les organismes non gouvernementaux à but non lucratif; les organismes communautaires; les établissements d'enseignement; les organismes de travailleurs; les entreprises (si à but non lucratif par nature) et les industries et leurs associations professionnelles.

Quelles sont les activités admissibles?

Le programme SRTD accordera des fonds pour soutenir les projets qui procureront aux Canadiens des renseignements et des outils pratiques pour mieux comprendre les enjeux du transport durable; qui inciteront à la création de manières novatrices de promouvoir le transport durable et qui fourniront des résultats quantifiables sur le double plan de l'environnement et du développement viable.

Quel est le financement maximum offert?

Le programme SRTD financera les projets jusqu'à concurrence de 50 pour cent des coûts nets admissibles (liquide ou en nature). On doit signaler les fonds provenant d'autres sources au sein du Gouvernement du Canada puisque la contribution fédérale totale ne peut dépasser 50 pour cent jusqu'à concurrence de 100 000 \$ sur une période de deux ans, en excluant toute déduction de crédits ou rabais de TVH sur les intrants.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Le 1^{er} décembre 2000, le 1^{er} juin 2001 et le 1^{er} décembre 2001.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements?

Le programme Sur la route du transport durable
Bureau des affaires environnementales
Section du développement durable
Transport Canada
330, rue Sparks, Place de Ville, Tour C, 18^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0N5
Tél. : (613) 998-6607
Télec. : (613) 993-8674
Courriel : MOST@tc.gc.ca
Site Web : www.tc.gc.ca/envaffaires/MOST

Terre-Neuve et Labrador : Le Corps de conservation

Qui parraine le programme ?

Le Corps de conservation de Terre-Neuve et du Labrador est un organisme de charité qui a été fondé en 1992. Il reçoit une subvention du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador ainsi que l'appui financier d'un vaste réseau de communautés et d'entreprises privées.

Quel est le but du programme ?

Fournir des conseils techniques, une formation et des emplois dans les domaines de la mise en valeur et de la conservation de l'environnement et du patrimoine. Le Corps met en vedette des «équipes vertes» composées de quatre jeunes âgés entre 16 et 27 ans qui s'occupent de projets partout dans la province. Les jeunes acquièrent par la même occasion des compétences et de l'expérience de travail. Les organismes qui envisagent des projets environnementaux et de préservation du patrimoine peuvent demander de l'aide au Corps pour les aspects suivants : planification, activités éducatives, formation, gestion et mise en œuvre du projet. Si le projet est accepté, le Corps se chargera d'embaucher une équipe verte qui travaillera pour une période maximale de sept semaines durant l'été.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes communautaires et les groupes d'aménagement rural, les municipalités, les organismes sans but lucratif, les organismes bénévoles, les ministères gouvernementaux, les établissements d'enseignement ou les instituts de recherche situés à Terre-Neuve ou au Labrador sont admissibles. Les entreprises privées peuvent participer à titre de partenaires ou de commanditaires.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités qui procurent des bienfaits à long terme sur l'environnement et qui permettent aux jeunes d'acquérir des compétences, par exemple : les programmes de conservation des habitats; les travaux de restauration et de mise en valeur; les programmes de communication et les activités éducatives; les études; la mise en valeur du patrimoine. Le Corps de conservation accordera la priorité aux projets qui amènent des résultats positifs sur l'environnement, la collectivité ou la province et qui offrent une expérience d'apprentissage aux jeunes participants.

Quel est le financement maximum offert ?

La contribution du Corps ne pourra dépasser 75 % des coûts de main-d'œuvre de l'équipe verte (salaires, avantages sociaux, formation et transport). Les organismes doivent fournir les autres 25 % en contribution en espèces, ainsi que toute la fourniture et le matériel nécessaire.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La mi-février de chaque année. Les organismes intéressés doivent remplir un formulaire de demande qu'ils peuvent se procurer à l'adresse fournie ci-dessous.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Darren Feltham, directeur des programmes ou
Bruce Gilbert, directeur général
Corps de conservation de Terre-Neuve et du Labrador
267, rue Duckworth, Saint-Jean (Terre-Neuve) A1C 1G9
Tél. : (709) 729-7265 Téléc. : (709) 729-7270
Courriel : dfeltham@conservationcorps.nf.ca ou
bgilbert@conservationcorps.nf.ca
Site Web : <http://www.conservationcorps.nf.ca>

Tides Canada Foundation

Qui parraine le programme ?

Tides Canada Foundation.

Quel est le but du programme ?

La fondation Tides Canada est une nouvelle fondation publique. Sa mission est d'apporter un appui aux causes sociales, économiques et environnementales en s'associant à des donateurs afin d'augmenter et d'organiser des ressources destinées au changement social et environnemental. Tides Canada travaille avec des donateurs en vue d'apporter un soutien aux organismes locaux et populaires par l'entremise d'un processus de subventions novateur.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance dans les secteurs de la justice sociale et de l'environnement.

Quelles sont les activités admissibles ?

Seront pris en considération les projets dans les secteurs de la justice sociale et de l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Les candidats devraient noter que, contrairement à la plupart des fondations, Tides Canada ne dispose pas d'un fonds de dotation. Au contraire, toutes les contributions de la Fondation seront faites sur la recommandation de nos clients donateurs, par l'entremise de leurs Fonds de donateur. La Fondation Tides Canada n'est pas en mesure de recevoir de lettres de demande à l'heure actuelle. Revenez nous voir à l'été 2001 lorsque nous aurons instauré un système qui permettra aux responsables de nos Fonds de donateur d'être saisis des demandes des organismes de charité. Veuillez toutefois noter qu'une très petite partie seulement de nos subventions seront versées en réponse à des demandes non sollicitées.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

La Fondation instaurera un système de lettre de demande préliminaire à l'intention des candidats à l'été 2001. Consultez notre site Web pour de plus amples renseignements.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Tides Canada Foundation
Bureau de Toronto
170, rue Bloor Ouest, bureau 804
Toronto (Ontario) M5S 1T9
Tél. : (416) 481-8652 Téléc. : (416) 481-3179
Courriel : info@tidescanada.org
Site Web : www.tidescanada.org

VOCM Cares

Qui parraine le programme ?

VOCM Radio.

Quel est le but du programme ?

VOCM Cares est un organisme de bienfaisance commandité par VOCM Radio. Les secteurs d'intérêt sont nombreux et comprennent les hôpitaux et les organismes de santé, la jeunesse et les enfants, l'éducation, l'environnement et les services communautaires.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voir l'information ci-dessus.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Aucune.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

M. Randy Simms, directeur général
VOCM Cares
C.P. 8590, rue Kenmount
Saint-Jean (Terre-Neuve) A1B 3P5
Tél. : (709) 579-2273
Télec. : (709) 576-1590
Courriel : vocmcares@vocm.com

Wildlife Preservation Trust Canada

Qui parraine le programme ?

Wildlife Preservation Trust Canada.

Quel est le but du programme ?

Le Wildlife Preservation Trust Canada (WPTC) est un organisme de charité sans but lucratif dont l'objectif est de sauver des espèces animales hautement menacées et sur le point de disparaître. Le travail est accompli par des programmes précis de rétablissement des espèces et par la sensibilisation à l'environnement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Le financement est offert aux particuliers et aux organismes dont le travail est lié directement ou indirectement aux espèces menacées.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le WPTC appuie des projets liés aux espèces, dont : la reproduction en captivité, la réintroduction des espèces; la formation et la sensibilisation du public; la recherche; la protection de l'habitat et toute autre question liée à la protection des espèces menacées au Canada ou dans le monde.

Quel est le financement maximum offert ?

Le montant de la contribution accordée est déterminé en fonction du projet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes?

Les demandes sont acceptées toute l'année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Elaine Williams, directrice générale
120, rue King
Guelph (Ontario) N1E 4P8
Tél. : (519) 836-9314
Télec. : (519) 836-8840